Martigny, vendredi 2 février 1934. *74me année* ***Ce numéro comprend 6 pages*** *No 14.*

LE CONFÉDÉRÉ

ABONNEMENTS :
SUISSE : Un an . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 12.50
ÉTRANGER : Un an . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de Chèques postaux : II c. 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISSANT A MARTIGNY

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :
Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acacias
TÉLÉPHONES : Rédaction No 31, Administration et Annonces No 2.52

ANNONCES (OFA) RÉCLAMES
le mm. ligne ou son espace — le mm. ligne 2 colonnes / 81 mm.
9 ct. Canton 20 ct.
10 ct. Suisse 30 ct.
10 ct. Etranger 30 ct.
Avis mortuaires (2 col.) 20 ct.
Compte de Chèques postaux II c. 50C

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la gare et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Encore le budget

Nous avons donné, lundi, les grandes lignes du nouveau projet de budget tel qu'il est sorti des délibérations du Conseil d'Etat, mis en demeure lors de la session de novembre de procéder à une compression des dépenses et à une réorganisation des services de l'administration cantonale.

Le *Nouvelliste* se déclare pleinement satisfait du résultat obtenu ; la *Patrie valaisanne* demande qu'on accentue encore les économies ; enfin, le *Courrier de Sion* écrit : « Cet art d'économiser au temps de Stavisky s'appelle en bon français, par l'homme de la rue, se f... du monde. »

Quant à la *Feuille d'Avis du Valais*, elle déclare : « Ce plan ne rencontrera guère un accueil favorable et l'on attend la réorganisation complète des services, la simplification du rouage administratif préconisée, avant de se prononcer sur l'opportunité d'une augmentation des impôts directs ou indirects ».

En résumé, personne n'est content.

Force nous est de constater qu'une fois de plus notre gouvernement s'est révélé incapable de fournir un effort sérieux et s'est refusé à tenir compte des injonctions du Grand Conseil.

Il viendra certainement déclarer qu'il faut attendre le dépôt du rapport des experts dont les conclusions ne seront connues qu'en avril ou mai !

Si l'on comprend que ces hommes, qui occupent tous des fonctions importantes en Suisse, n'aient pu faire leur travail dans un temps très limité, le peuple, lui, n'admettra pas que depuis 1932 que cette question est en suspend, le Conseil d'Etat n'ait rien fait.

Choisir les experts en dehors du canton a été une erreur. Seuls les chefs de Départements et les présidents ou anciens présidents de commissions de budget et de gestion connaissent suffisamment à fond les rouages de l'administration cantonale pour procéder aux réformes réclamées.

Mais, on le sait, la majorité de ces conseillers d'Etat se refuse à procéder à cette réorganisation comme elle s'est refusée à donner, en son temps, à la commission des économies les renseignements dont elle avait besoin pour travailler.

Quant aux présidents de commissions, ils n'ont, à notre connaissance, pas été consultés.

Devant l'attitude de la commission de budget et du Grand Conseil, en face de la situation financière, notre Conseil d'Etat avait le devoir de présenter au moins celles des réformes qui peuvent être exécutées immédiatement.

Prétendre qu'il n'y en a pas, c'est nier la lumière en plein midi.

Pour réduire le déficit, le nouveau projet propose la réduction des subventions, des frais d'entretien des routes et du traitement des fonctionnaires. Une remarque en passant.

Ce document, en date du 15 janvier, ne prévoit sous chiffre 2 (Conseil d'Etat), aucune diminution de traitement de ces messieurs, alors qu'au chiffre 1, lettres a, b et c, il a indiqué la diminution des dépenses que procurera la réduction des jetons de présence et frais d'itinéraire de nos députés. Pourquoi ?

En ce qui concerne les subventions, (nous parlons en notre nom personnel, mais croyons que cette opinion est partagée par tous les radicaux) il est absolument inadmissible de leur faire subir une réduction uniforme.

Il est anormal par exemple qu'on réduise de 20 à 25 % les subsides aux hôpitaux et à l'action antituberculeuse. Notre canton, qui a le triste privilège de compter le plus grand pourcentage de malades atteints par ce terrible bacille, n'a pas le droit de diminuer les sommes consacrées à lutter contre cette grave maladie, lui qui n'a pas même un sanatorium.

Nous constatons encore qu'il est prévu de réduire de 20.000 fr. la subvention scolaire fédérale servie aux communes pour l'enseignement primaire, ainsi que celle destinée aux anormaux.

Nous ne pouvons que protester contre cette proposition, contraire aux devoirs qui incombent à un Etat. L'instruction primaire, qui est obligatoire, ne l'oublions pas, doit être le premier souci d'un gouvernement vigilant et progressiste. (Il est vrai que le nôtre n'en a que l'étiquette).

Un homme d'Etat écrivait, il y a une vingtaine d'années, que la république se trouve à l'école primaire. Il avait raison.

C'est sur les bancs de cette première école que nos enfants, quelle que soit leur condition sociale, leur fortune, apprennent ce qu'est la vie, et acquièrent les notions qui en feront des citoyens dévoués à leur pays, des hommes capables.

Diminuer le développement de l'instruction primaire, c'est s'attaquer au fondement de notre système social et politique.

Ces quelques exemples démontrent suffisamment que le projet nouveau n'a pas été étudié ni préparé sérieusement.

Nous voulons des réformes, une compression des dépenses, c'est certain ; nous ne voulons pas que notre canton rétrograde et retourne à l'immobilisme.

La commission de budget que préside M. O. de Chastonay, en l'absence de MM. de Kalbermatten et Bourdin, a la parole.

Nous attendons ses conclusions. *Mr.*

Lettre de Berne

Des réductions des taxes postales

(De notre correspondant particulier)

Le Conseil fédéral vient d'approuver, sur la proposition du chef du Département des postes et chemins de fer, une série de réductions de taxes postales, conformément aux indications qu'avait fournies votre correspondant, il y a quelques mois, M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz.

Ces mesures ont été facilitées par le rendement très satisfaisant de l'administration postale au cours de l'exercice écoulé. On s'était engagé, d'autre part, lorsqu'il fut question de « réadapter » les traitements fédéraux, d'utiliser une partie de l'économie ainsi réalisée par l'administration des P. T. T. en réduisant quelques taxes. Oh ! sans doute, le cadeau qui nous est fait n'a pas de quoi nous transporter de délire, mais c'est déjà un commencement... Et les optimistes se réjouiront de cette première marque de condescendance. N'est-ce pas toujours, en toute chose, le premier pas qui coûte ?

Certains allègements seront consentis sur les taxes de transport par autocars postaux. Les taxes dites « de saison » seront purement et simplement supprimées.

Concernant le trafic télégraphique, une taxe de base sera perçue pour les 15 premiers mots, dans le service suisse, au lieu de la taxe actuelle de 60 centimes, augmentée de un sou par mot, ce qui faisait une taxe de 1.35 pour 15 mots. On espère ainsi, en réduisant le prix des dépêches et en augmentant la marge des textes à transmettre, redonner un peu de vie à notre trafic télégraphique, qui est en train de se laisser supplanter magistralement par le téléphone.

Enfin, troisième innovation qui sera la bienvenue : le prix d'abonnement au téléphone, qui était payable d'avance, par semestre, sera réglé dorénavant mensuellement, ce qui permettra à un grand nombre d'amateurs d'user dorénavant de cette merveilleuse et si pratique invention moderne.

Comme l'on voit, il ne s'agit nullement d'une révolution, mais cette amélioration sera cependant accueillie avec faveur par le public. Sans doute, nos consuls ne demanderaient-ils pas mieux que de se montrer encore meilleurs princes, mais l'obligation d'équilibrer les finances publiques subsiste, comme premier devoir de nos administrateurs officiels. Remercions-les de ce premier geste et souhaitons que les circonstances y mettant du leur, nos magistrats puissent poursuivre leur route dans la voie des allègements.

* * *

Le Conseil fédéral s'est également livré à un sérieux examen de la situation internationale. On sait les efforts frénétiques déployés par le IIIme Reich pour englober dans son royaume férocement unifié cette malheureuse Autriche, à laquelle le triumvirat hitlérien ne pardonne par ses velléités d'indépendance.

Or, nul n'ignore les instincts de proie des maîtres actuels de l'Allemagne et notre pays pourrait devenir un objet de convoitise singulièrement alléchant, le jour où l'absorption de notre voisine de l'Est serait devenue un fait accompli. Ajoutez-y la rupture d'équilibre frontalier qui en résulterait, rupture qui ne serait pas seulement menaçante pour l'Italie, mais qui mettrait la défense de notre neutralité à rude épreuve.

Tout cela donne sérieusement à réfléchir et nous savons que, pour l'heure, le vent n'est pas à l'optimisme dans les couloirs de la politique fédérale. Sans compter, encore, les espoirs que peuvent faire naître outre-Rhin la défection morale de tant de têtes brûlées qui, chez nous comme ailleurs, ne voient de salut qu'en se jetant dans les bras de l'Allemagne nouvelle. Nous serions beaux! Mais, heureusement, l'immense majorité de notre population demeure fidèle à son idéal. Elle n'est pas encore prête à se laisser entamer !

P.

Réponse aux hésitants

A propos de l'initiative routière

Dans tous les pays du monde lorsque le fléau du chômage a commencé à faire sentir sa pression, les économistes ont préconisé, comme étant l'un des remèdes les plus adéquat à lutter contre lui, les grands travaux d'utilité publique.

Mais le grand défaut de ces travaux aux yeux des gouvernements endettés, étaient de coûter beaucoup sans rapporter rien d'immédiatement palpable. Du moins était-ce le cas pour plusieurs d'entre eux. Il s'agissait donc de trouver des projets susceptibles de se renter une fois leur réalisation obtenue.

Nous avons le privilège en Suisse de voir ce même problème se poser d'une manière très satisfaisante à nos autorités. Comment cela ? Voici :

La « Ligue routière » préconise l'amélioration systématique et immédiate de notre réseau de routes alpestres, voies naturelles d'afflux du contingent des touristes étrangers voyageant en automobile. Le nombre de ceux-ci va, cela se conçoit, chaque jour en augmentant. Partout où des hommes bénéficient d'une certaine aisance, l'automobile devient le moyen de locomotion habituel. Désormais, la classe riche se déplace presque exclusivement en voiture, renonçant sauf exception aux transports par rail. Question de goût, question de convenance. On doit comprendre sans peine que quiconque possède une bonne auto dans son garage ne va pas l'y laisser s'il entreprend un voyage d'agrément. C'est si tentant de rouler, de voir mieux qu'autrefois les sites que l'on traverse en se déplaçant, de se sentir libéré de la tutelle des horaires et de pouvoir à son gré, pique-niquer en plein champ si le cœur vous en dit.

Notre pays, qui fut de tout temps le pays par excellence du tourisme, l'est devenu et l'est resté jusqu'ici, parce qu'il a su admirablement adapter ses institutions (chemins de fer, gares, hôtels, services divers, propagande, facilités, etc.) aux exigences d'une clientèle très variée, parfois aussi fantasque.

C'est à juste titre que l'on considère notre belle Suisse comme étant le prototype des pays hospitaliers, offrant au visiteur non seulement l'admirable spectacle de ses sites montagneux, de ses lacs pittoresques, mais aussi celui de ses mœurs, de ses traditions, de sa culture particulière qui lui ont permis de créer partout à l'usage de l'étranger charme, confort et sécurité.

Les temps ont changé et dans le monde entier l'automobile a bouleversé les usages.

Nous qui dépendons précisément de ce monde entier eet de ces mêmes usages, allons-nous bouder aux besognes qu'une adaptation des voies d'accès à notre territoire représente ? Ce serait, n'est-il pas vrai, bien mal profiter des enseignements que nous laissèrent ceux qui firent de notre pays, en moins d'un siècle, ce qu'il est devenu. Non, au contraire, nous allons nous aussi faire l'effort qu'on nous demande. Nous ne laisserons pas se consommer l'isolement dont nous menace un réseau de routes alpestres insuffisamment développé, élargi, sûr.

Alentour, au nord comme au sud, à l'est comme à l'ouest, nos voisins ont déjà pris les devants, quelques-uns depuis une décade et plus. Leurs magnifiques artères goudronnées, asphaltées, voient augmenter le nombre des automobiles qui les sillonnent et les profits qui résultent de ce trafic intensifié. Il est si naturel que celui qui roule en auto recherche les voies les plus larges, les mieux dotées de signalisation, aux devers relevés, au parcours sans risques, sans aléa.

Ainsi, l'améloration de notre réseau routier alpestre est-elle non seulement indispensable — le moment viendra même où elle représentera une question de vie ou de mort pour notre industrie hôtelière — mais inéluctable. Il s'agit même de se hâter, car chaque voiture qui emprunte les routes étrangères pour éviter les nôtres, et les cas qu'on nous signale ne sont pas rares, représente une perte pour notre économie tout entière.

Encore une fois, insistons-y. Lorsque la mode est venue dans le monde des bains de soleil, des concours de ski, de patinage, de tennis, nous avons immédiatement créé en Suisse, partout où cela était possible — même très difficilement — des plages, des tremplins de saut, des pistes de bobsleigh et des patinoires sans préjudice pour les sacrifices que chacun s'était imposés déjà pour construire des courts de tennis ouverts ou couverts.

Aujourd'hui que beaucoup mieux qu'une mode — qui peut être très passagère — un nouveau moyen de locomotion est mis à disposition de ceux que nous voulons avoir comme visiteurs, nous nous refuserions à créer à leur intention un réseau routier et des voies d'accès indispensables ? Non, et cela d'autant moins que l'on sait à quelles fins précieuses pour notre défense militaire, les routes que l'on propose d'améliorer pourront être en tout temps utilisées.

Il faut marcher avec son temps, dit-on. Et jusqu'ici notre pays a su le faire, il a même parfois devancé ce temps en plus d'un domaine, s'assurant ainsi une place enviée dans la considération internationale.

C'est pourquoi nous vous invitons d'une manière pressante à signer l'initiative routière. Elle vous propose un vaste programme de travaux d'utilité publique dont le rendement sera rapide et considérable pour la collectivité. Nos autorités auraient tort d'en douter. La seule plus-value sur les droits qu'elles perçoivent à l'entrée en Suisse des carburants utilisés par les voitures sillonnant nos belles routes, lui donne l'assurance de ne point engager à la légère les millions qu'il faut pour entreprendre une tâche urgente et d'intérêt national.

F. L. B.

SUISSE

Dans le parti radical suisse

Le comité central du parti radical-démocratique a décidé de convoquer le congrès ordinaire les 24 et 25 février à Berne. Le comité central a pris connaissance de la décision irrévocable (annoncée du reste il y a un an) du conseiller national Schupbach de renoncer à la présidence et propose pour lui succéder M. E. Béguin, conseiller aux Etats, de Neuchâtel. Le rapport sur l'activité du groupe radical sera présenté par le conseiller aux Etats Schœpfer, le nouveau président du groupe. Les débats du 24 février s'ouvriront le samedi soir à 20 h. dans la salle du Grand Conseil.

Dimanche au Casino aura lieu l'assemblée consacrée à la discussion de la loi fédérale sur la protection de l'ordre public.

Le Comité central a entendu un rapport de M. Rudolf, conseiller d'Etat bernois, sur la suggestion st-galloise, examinée par une commision spéciale, de lancer une initiative populaire pour la suppression de la proportionnelle au Conseil national et a décidé de ne pas discuter pour le moment cette suggestion. Le Comité central a approuvé une résolution de M. Steinmann, secrétaire du *parti*, qui condamne, de la manière la plus formelle, les organisations fascistes ou nazistes dans les colonies suisses à l'étranger, et demande au gouvernement du pays de prendre toutes mesures à l'égard de la constitution éventuelle d'autres formations.

Loi sur la monnaie

Le Conseil fédéral vient d'adopter un règlement d'exécution de la loi sur la monnaie, qui entrera en vigueur le 1er février. En vertu du dit règlement, outre les monnaies mentionnées dans la loi sur la monnaie, ont cours légal jusqu'à nouvel ordre : les monnaies de cupronickel de 10 et de 5 cent., ainsi que les monnaies de bronze de 2 cent. Le règlement en question précise que la mise hors cours d'un type de monnaie est décidée par le Conseil fédéral. Les monnaies mises hors cours sont encore acceptées à leur valeur nominale par la caisse fédérale pendant six mois au moins à compter du jour où la décision prend effet.

Les caisses publiques de la Confédération et des cantons, ainsi que les caisses de la Banque nationale, doivent retirer de la circulation les monnaies usées, maculées ou d'un aspect laissant à désirer. Ces monnaies seront remises à la caisse fédérale qui les rembourse à leur valeur nominale.

La réserve de monnaies destinée aux besoins extraordinaires doit comprendre pour au moins 10 millions de fr. de pièces de 5 fr. et 10 mill. de fr. d'autres monnaies d'argent de nickel et de bronze.

VALAIS

En lisant...

On pouvait lire mardi 30 janvier dans le numéro 12 de la *Patrie valaisanne,* dans un article consacré au budget cantonal, ce qui suit :

« ... *M. Escher nous avait déclaré* que de nouveaux sacrifices ne pouvaient être demandés aux contribuables que si une forte réduction des dépenses était auparavant décidée. *Il a tenu parole.* Un impôt même de crise sera certainement dur pour le contribuable valaisan quel qu'il soit... »

Dans le No 13 du 1er février, ce même journal déclare qu'il s'est trompé, qu'il n'y aura pas d'impôt de crise cantonal et que la somme qui figure au budget sous cette rubrique est la part cantonale de l'impôt fédéral de crise. Il écrit :

« ... Le projet du gouvernement ne prévoit aucun impôt de crise, ce dont chacun se réjouira. *Nous en serons reconnaissant aussi à M. le conseiller d'Etat Escher* qui s'est refusé de charger davantage encore un contribuable exténué, et a mis en pratique, mieux qu'au fédéral, la devise : pas d'impôts nouveaux pour autant que des économies sont possibles... »

Ainsi, le 30 janvier, la *Patrie valaisanne* félicite M. Escher d'avoir créé l'impôt de crise cantonal, et le 1er février elle le remercie de ne l'avoir pas fait.

Vivent les principes ! *Le Liseur.*

Examens de sortie des cours complémentaires. — Le Déprt de l'instruction publique porte à la connaissance des commissions scolaires et des intéressés que le examens de sortie des cours complémentaires se tiendront aux lieux et dates ci-après désignés chaque jour dès 8 h. :

Sierre, 20 février pour Sierre, St-Léonard, Montana, Venthône, Icogne, Miège et Veyras.

Granges, 22 février, pr Granges, Chalais, Grône

Sierre, 6 mars, autres communes d'Anniviers

Sierre pour les autres communes suivant avis spécial.

Sion, 2 mars, Ayent, Bramois, Grimisuat, Salins.

Sion, 3 mars, Savièse, Veysonnaz, Arbaz, Sion.

Vex, 7 mars, Agettes, Vex, Hérémence, Evolène ; et Vex, 8 mars, pour les autres communes du district d'Hérens (les deux jours à 9 h.)

Plan-Conthey, 27 février, Conthey et Vétroz.

Ardon, 8 février, Ardon et Chamoson.

Basse-Nendaz, 7 février, pour Nendaz à 9 h.

Riddes, 12 février, Riddes et Isérables.

Fully, 23 février, pour Saxon et Fully.

Leytron, 21 février, Leytron et Saillon.

Martigny-Ville, 15 février, Martigny-Ville, Bourg et Combe.

Martigny-Ville, 13 mars, pour les autres communes du district de Martigny.

Orsières, 17 février, à 8 h. 30, pour Liddes, Orsières, Bourg St-Pierre et Sembrancher.

Bagnes, 16 février, à 8 h. 30, Vollèges, Bagnes

Vernayaz, 2 mars, Vernayaz, Finhaut, Salvan et Dorénaz.

St-Maurice, 14 mars, 8 h. 30, autres communes du district de St-Maurice.

Monthey, 21 mars, à 9 h., Monthey, Collombey et les communes de la vallée d'Illiez.

Vouvry, 20 mars, 8 h., pour les autres communes du district de Monthey.

Pour chaque localité, les examens se tiendront à la maison d'école. Les élèves nés en 1915 qui ont fréquenté les cours complémentaires sont tenus. *sous peine d'amende, à se présenter munis du livret scolaire* à ces examens auquels le Dépt se fera représenter par un expert.

Chippis. — *Jeunesse libérale.* — Samedi 27 crt s'est tenue, au café de l'Industrie, la première assemblée générale de cette nouvelle société. A noter une assistance nombreuse qui permet d'espérer pleine prospérité à cette nouvelle phalange de jeunes décidés à travailler pour le progrès et la propagation de leurs idées. Après un bref exposé du président et l'approbation des statuts, l'assemblée passe à la nomination du comité pour l'année 1934, qui fut constitué comme suit : président, Solioz Herbert ; vice-président, Zufferey Justin ; secrétaire, Favre Alfred ; caissier, Zufferey Denis ; membres, Favre Auguste, Caloz Jean, Lambiel Camille.

M. Devanthéry Edouard, président de la commune, a été à l'unanimité nommé président d'honneur de la société.

Les jeunes gens qui désirent faire partie de la société peuvent signer leur adhésion chez le président. *S.*

Un incendie à Granois. — Un incendie dont on ignore la cause a complètement détruit deux granges au village de Granois, en dépit de l'intervention des pompiers. L'une, remplie de fourrage et neuve, appartenait à M. Vincent Héritier, l'autre à M. Vincent Perrot.

Ces bâtiments étaient situés à l'extrémité du village.

Pour le bien du pays. — L'initiative routière est appuyée et chaleureusement recommandée par toute les associations nationales suisses touchant de près ou de loin à l'industrie hôtelière. On sait que celle-ci étant un des piliers principaux de notre économie, ces associations sont aussi nombreuses que puissantes. D'autre part les premiers signataires de l'initiative routière sont des hommes occupant des situations éminentes et tout à la tête d'entreprises importantes ou chargés de responsabilités véritables.

C'est ainsi toute une élite qui recommande l'adhésion à ce mouvement d'opinion, qui veut créer du travail et permettre à notre pays de résister efficacement aux assauts de la crise et à la concurrence de l'étranger dans le domaine du tourisme.

Pourquoi ne vous intéresseriez-vous pas, vous aussi, à ce mouvement qui a besoin de votre appui ? Signez à votre tour l'initiative routière.

Granges. — *Une camionnette dévale un talus : un mort.* — Jeudi, vers 16 h. 30, une camionnette appartenant à la Société des produits Lacta, de Gland, qui roulait de Sierre dans la direction de Granges, est, pour une cause inconnue, sortie de la route un kilomètre avant la gare de Granges et a dévalé au bas d'un talus de 4 mètres, pour venir s'écraser contre un peuplier.

Le chauffeur, Albert Thuriand, de Gland sur Nyon, fut relevé dans un état pitoyable avec de nombreuses fractures ; il est décédé une demi-heure après l'accident.

La police a ouvert une enquête qui établira, espérons-le, les causes de cet accident.

Saillon. — *Soirée théâtrale de l'Helvétienne.* — Dimanche dernier, la société de musique l'*Helvétienne* a donné avec le bienveillant concours de quelques demoiselles sa représentation annuelle.

Le programme bien choisi fut très applaudi, ce qui fut un honneur pour notre jeune troupe d'amateurs, car aussi bien actrices qu'acteurs surent remplir leur rôle.

Nos sincères remerciements à l'assistance nombreuse et sympathique et un merci tout particulier aux jeunesses des environs.

Sur la demande de plusieurs personnes, la même représentation sera donnée dimanche prochain 4 février avec une nouvelle comédie au programme. Donc à dimanche et qu'on se le dise !

Vantouze.

SIERRE

Banque Populaire de Sierre

En séance du 26 janvier 1934, le conseil d'administration a pris connaissance du résultat de l'exercice 1933, qui est très satisfaisant. Le bénefice net ressort, y compris le report de l'année précédente, après les amortissements d'usage, à fr. 78.633,15 contre fr. 81.663,40 en 1932.

L'assemblée générale des actionnaires est fixée au 24 février, à 15 h. 15, à l'Hôtel Château Bellevue, à Sierre. Il sera proposé de distribuer un dividende de 6,5 % net, de verser fr. 15.000 au fonds de réserve, 1000 fr. à diverses œuvres d'utilité publique de Sierre et des environs et de reporter fr. 5.389,15 à compte nouveau.

La Banque est affiliée à l'Union suisse des banques régionales, caisse d'épargne et de prêts, laquelle procède à des révisions périodiques.

SION

Jeudi-gras à l'Hôtel de la Planta

C'est donc pour Jeudi-gras que le club de natation organise son bal masqué traditionnel en faveur de la piscine et qui cette année aura lieu à l'Hôtel de la Planta. Ce sera le seul de ce genre et chacun voudra certainement en profiter.

Rappelons que cette soirée commencera à 21 h. et nous ne doutons pas que la variété des nombreux travestis sera un régal pour les spectateurs.

Dès 16 h., dancing à l'Hôtel de la Planta.

Carnaval

Timidement on frappe à notre porte. Une petite voix d'enfant demande : « Est-ce qu'il y aura un cortège à Carnaval ? » Devant ces yeux limpides et si désireux de recevoir une réponse affirmative, nous avons conscience que, si l'absence d'un cortège de Carnaval arrange peut-être l'un ou l'autre citoyen maussade, cela ne fait pas du tout l'affaire de nos chers petits. Et pourtant il faut bien leur dire qu'étant donné la crise, étant donné aussi que le Carnaval de 1934 tombe en plein hiver, il n'y aura pas de cortège cette année. La petite figure s'allonge, s'attriste et c'est bien pour consoler un peu que nous promettons de nous atteler de nouveau à la tâche l'année prochaine et qu'il y aura alors un tout grand et tout beau cortège.

Comme on le voit d'après le petit communiqué ci-dessus, la Sté pour l'enfance valaisanne, l'initiatrice du Carnaval sédunois, a pris la décision de ne pas organiser de cortège cette année. Il y aura simplement bataille de confettis. Il va sans dire que les enfants peuvent tout de même se costumer et former de petits groupes.

La recette provenant des derniers Carnavals a aidé grandement la Pouponnière valaisanne à poursuivre son but humanitaire. Cette recette lui manquera beaucoup cette année. Il faut espérer que la population valaisanne y pensera et continuera à soutenir l'œuvre des « petits lits blancs du Valais ». La nouvelle maison doit se construire cette année encore. Qui veut aider ?

Nous savons aussi que d'innombrables petits vêtements de bébé attendent des mains diligeantes pour y réparer les déchirures, trous, usures. Trouvera-t-on quelques dames ou jeunes filles disposées à racommoder quelques pièces ? D'avance on les assure de la plus grande reconnaissance. S'adresser pour cela à la Pouponnière ou à Mlle Zingg. *Le Comité.*

MONTHEY

Un grand bal

Nous voici à la veille du bal-cotillon du F.-C. Cette approche augmente l'impatience des danseurs et les craintes des organisateurs : crainte de n'avoir pas suffisamment mis d'ingéniosité à décorer la salle, crainte de ne pouvoir assez épater leurs hôtes. Mais nous savons, nous, que ces craintes sont vaines et que les amis du F.-C. qui se rendront à son bal sont assurés d'y renconter l'accueil enthousiaste de jadis et d'y pouvoir s'amuser dans une ambiance saine et joyeuse tout en risquant d'emporter un souvenir précieux de la manifestation.

Il est superflu de vanter ici les mérites de notre restaurateur, M. Gaillard, qui s'est dépensé de son côté afin de satisfaire à toutes les exigences gastronomiques et autres. Que personne n'oublie le bal du F.-C.

MARTIGNY

Le Carnaval martignerain

Concours de travestis pour les enfants

Tous les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans peuvent participer au concours.

Rassemblement mardi, à 13 h. 30 très précises, au 1er étage de l'Hôtel de Ville. A 14 h., défilé devant le jury, sur la scène de la grande salle.

Après le concours, les enfants pourront, avec l'autorisation des parents, participer au cortège.

A 17 h., proclamation des résultats du concours avec distribution des prix, sur le kiosque, place Centrale (en cas de mauvais temps à la grande salle).

Les mieux classés recevront un prix en espèces mais il est fort probable que tous les concurrents recevront une petite récompense.

Le concours a lieu par n'importe quel temps.

Il n'est pas perçu de finance d'inscription.

Demander un bulletin d'inscription au magasin Henri Sauthier et le rapporter à la même adresse le plus tôt possible.

Bal de la Gym d'hommes

Que chacun accoure samedi soir à son traditionnel bal annuel dont le succès est croissant d'année en année, faisant la joie des jeunes et des vieux. Tout est prévu pour obtenir de cette soirée le maximum de gaîté. Orchestre de tout 1er ordre, consommations de 1er choix et avantageuses, salle décorée, attractions diverses, surprises.

Tous, samedi, dès 20 h. 30, à la grande salle de l'Hôtel de Ville.

La conférence de M. de Stockalper

M. le Dr Gaspard de Stockalper, avocat, à Brigue, donnait hier soir, à la salle de l'Hôtel de Ville, devant une centaine d'auditeurs, une conférence sur le « Revision de la loi sur le commerce et l'industrie ». Présenté par M. Georges Dupuis, président de la Société des arts et métiers de Martigny, sous les auspices de laquelle la conférence avait lieu, le distingué conférencier sut intéresser son auditoire par un exposé fort documenté et d'une grande valeur pratique pour tous les commerçants et artisans. Sans vouloir nous étendre aujourd'hui sur tous les points traités par l'orateur, disons simplement qu'après avoir montré clairement et justement toute la révolution économique en train de s'accomplir dans le monde, M. de Stockalper nous fit une critique détaillée de la loi sur le commerce et l'industrie actuellement en vigueur et sur les propositions de réforme qu'il a l'intention de présenter lui-même au Grand Conseil, lors de sa prochaine session. Il montra l'importance et la nécessité pour les artisans et commerçants de s'inscrire au Registre du commerce, et fit de très justes considérations sur les grands magasins, le système des « Uniprix » et le colportage, sur le fameux principe de la liberté du commerce et de l'industrie prévu à l'art. 31 de la Constitution fédérale. Il cita la parole de M. Tardieu, déclarant que pour sauver la liberté, il fallait restaurer la notion de l'autorité. Par conséquent, cet article 31 de la Constitution fédérale devrait être également revu et réformé.

Nous reviendrons sur cette conférence qui fut très applaudie par l'auditoire, et nous félicitons et remercions la Société des arts et métiers de Martigny de son initiative intelligente et heureuse. *N.*

Martigny-Bourg : *Fanfare municipale*

Nous donnons ci-dessous le programme du concert organisé par la fanfare en l'honneur de ses membres passifs et invités, le samedi 3 février, dans la grande salle municipale, sous l'experte direction de M. L. Nicolay :

1) *Lohengrin,* marche et chœur des Fiançailles. de Richard Wagner ; 2) *Suite marocaine,* de M. Delmas : a) Les Goumiers ; b) Dans les souks ; c) I'oasis. 3) *Rêves de printemps,* valse, de Johann Strauss ; 4) *Rhapsodie Russe,* de Heusser ; 5) *Therpsichore,* fantaisie ballet, de Louis Ganne ; 6) *Les Hirondelles de Vienne,* marche, de Schlœgel.

A ce programme figurent des œuvres de maîtres célèbres, comportant de grosses difficultés d'ordre technique et exigeant des musiciens un travail soutenu, pour permettre d'atteindre une mise au point relativement parfaite. Nous invitons les membres passifs, spécialement ceux à qui nous avons pu omettre, par mégarde, d'adresser une invitation personnelle, de venir nombreux nous apporter samedi le soutien moral qui nous est indispensable.

Nous saisissons l'occasion pour les remercier bien sincèrement de l'appui financier qu'ils nous ont accordé durant l'année écoulée. *Le Comité.*

Téléphone

Les communications téléphoniques prises directement par les abonnés des centrales téléphoniques reliées au bureau automatique de Martigny sont taxées automatiquement (Champex, Charrat, Fully, Evionnaz, Martigny, Saxon et Vernayaz). Les téléphonistes de Martigny ne peuvent donc pas renseigner les abonnés sur la destination ou la durée de ces communications.

Le 15 février, au matin, l'installation des compteurs de zones sera mise en service à Martigny. Les communications pour les zones à 20, 30, 50 et 70 ct. demandées par le No 14 (service interurbain) et données immédiatement, *sans rappel de l'abonné par la téléphoniste,* seront également taxées automatiquement. Les abonnés ne pourront donc plus être renseignés par la centrale interurbaine de Martigny sur la taxation de ces communications.

Pour les communications *à 1 fr. et celles où un rappel de l'abonné intervient,* la téléphoniste pourra toujours fournir les renseignements désirés (composer le No 15, taxation). Les abonnés qui voudront être renseignés sur le prix de leurs communications passant par la centrale manuelle et taxées automatiquement devront en exprimer le vœu lors de la demande de leurs communications. Ils pourront aussi s'abonner à un indicateur de taxes (abonnement ann. 20 fr.) qui indique chez l'abonné *le prix de chaque communication taxée automatiquement.*

Les abonnés aux indicateurs de taxes sont rendus attentifs au fait que les communications de *la zone à 1 fr. et celles où un rappel depuis la centrale a lieu ne sont pas indiquées sur leurs compteurs ;* ils devront donc également se renseigner au No 15. (Renseignement gratuit).

Ski-club

Course au Col de Balme, 3-4 février 1934 : Les clubistes désireux de participer à la course au col de Balme sont invités à assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 20 h. 30, au café de la Place, Ville.

Le Théâtre de Lausanne à Martigny

Nous aurons donc lundi 5 février le plaisir d'avoir dans nos murs, au Casino Etoile, la vaillante troupe du Théâtre municipal de Lausanne. Espérons qu'un nombreux public ira l'applaudir pour l'encourager à venir plus souvent chez nous. (Voir rubrique des spectacles).

Statistique paroissiale catholique

Naissances : Viglino Jacqueline-Hélène, d'Hermann, Broccard ; Comby Marie-Thérèse, de Léonce, Chamoson ; Abbet Gilbert, d'Adrien, Bourg ; Chappot Frida-Anne-Marie, d'Anna, La Croix ; Saudan Suzanne-Berthe, de Marc, La Croix ; Dini Noël-Dominique, d'Edouard, Charrat ; Cretton Paul-Bernard, de Valentin, Broccard ; Melly Jean, d'Alphonse, Ville ; Payot Bernard-Paul, de Louis, Ville ; Métral Gérard Noël-Roland, de Roland, Ville ; Cretton Colette-Marie de Valentin, Broccard ; Gillioz Jean-Marie-Gérard, d'Aloïs, Bourg.

Mariages : Frossard André et Maret Denise, Ville ; Parvex Victor et Rouiller Louisa, Collombey ; Moret Lucien et Crettaz Cécile, Bourg.

Décès : Bruchez Marie, 1864, Charrat ; Rouiller Michel, 1834, Ville ; Vallet Félix, 1870, Ville ; Cretton Bernard-Paul, 1934, Broccard ; Gay Adrienne, 1901, Charrat ; Corthey Eugénie, 1877, Ville ; Saudan Denis-Georges, 1933, La Croix ; Gillioz Jean-Marie-Gérard, 1934, Bourg ; Vallotton Marie-Louise, Bourg.

Statistique paroissiale de Martigny pour 1933 :

Baptèmes, 98 ; garçons 46 ; filles 52. Le nombre des naissances se répartit : Ville 29 ; Bourg 23 ; Combe 19 ; Charrat 15 ; La Bâtiaz 4 ; étrangers 10.

Mariages 41 : Ville 14 ; Bourg 9 ; Bâtiaz 4 ; Charrat 4 ; Combe 4 ; Etrangers 5.

Décès 93 : Hommes 50 ; femmes 43. Ville 21 ; Bourg 26 ; Combe 23 ; Charrat 11 ; La Bâtiaz 4 ; étrangers 4. Il est morts 25 vieillards de plus de 80 ans, dont 3 nonagénaires. Enfants au-dessous de 10 ans : 7. Il y a eu 10 morts subites et imprévues et 5 par accidents.

DANS LES CANTONS

Un meurtrier condamné. — Le tribunal de district de Meilen (Argovie) a condamné à 15 ans de réclusion et à l'expulsion à vie du territoire, le nommé Huber qui, le 6 janvier 1934, avait frappé avec une sorte de casse-tête une domestique, Aline Pfenninger, 35 ans, chez le frère de laquelle il travaillait comme ouvrier, et qui fut tuée presque instantanément. Son crime accompli, Huber s'enfuit mais il fut bientôt arrêté.

La convention de commerce avec la France est prorogée. — Par un échange de lettres entre le chef du Dépt fédéral de l'économie publique et l'ambassadeur de France, signées du 31 janvier, le Conseil fédéral et le gouvernement français ont prorogé jusqu'au 31 mars 1934 la convention de commerce franco-suisse du 8 juillet 1929, de même que les accords commerciaux existants.

Le tir fédéral de Fribourg. — Afin d'orienter à l'avance le comité d'organisation de la fête fédérale de tir, le comité de tir a procédé à l'inscription provisoire. Au cours de ces derniers temps, 1000 sections comprenant 30.000 tireurs se sont déjà annoncées à Fribourg. Ce résultat montre que les espoirs des organisateurs sont comblés et que la fête fédérale de tir de cette annee, à Fribourg, sera un grand succès.

Une rocambolesque aventure. — *Les exploits de l'escroc Probst.* — Devant la cour d'assises zurichoise s'est ouvert un procès intenté à un audacieux escroc et chevalier d'industrie, condamné déjà à six reprises et nommé Otto Léo Probst, de Laufon (Berne), 32 ans.

Probst extorqua plus de 500.000 fr. à 9 personnes d'Oerlikon, de 1929 à 1932, en se faisant passer comme l'inventeur d'un bateau-projectile et en racontant à ses victimes que l'Amirauté britannique avait acquis son invention pour la somme de 545 millions de fr., payables par l'intermédiaire de la Banque nationale suisse. Les deux principales victimes sont un administrateur d'une succursale de banque et un rentier d'Oerlikon. Le faux contrat établi par Probst fut confié à la garde de l'administrateur. Moyennant un dédommagement de 4 millions, ce dernier se vit engagé comme gérant la fortune et exécuteur testamentaire de l'escroc qui parvint à lui extorquer plus de 170.000 fr.

Quant au rentier, il fut engagé par Probst comme « compagnon permanent et messager » moyennant récompense de 5 % à compter sur la somme provenant de l'invention. La somme extorquée au rentier est évaluée à 100.000 fr.

Probst est marié et père d'un enfant. Il possédait une maison à Oberrieden et sut constamment tromper ses bailleurs de fonds grâce à un véritable arsenal de documents et de timbres falsifiés. Il gaspilla son argent en grand seigneur. Probst était perpétuellement en voyage ou même en croisière à bord du « Bremen », le transatlantique allemand. Il avait loué six chasses dans la Forêt-Noire et fit don à une paroisse d'une somme de 20.000 fr. pour l'achat d'un nouveau carillon. Il eut même l'idée de participer pour 30.000 fr. aux frais de voyage des tireurs suisses lors du match de Los Angeles.

Une mise en garde. — La police vaudoise reçoit ces jours-ci de nombreuses réclamations contre une société financière, ayant son siège à Zurich, et qui offre des prêts sur hypothèque pour constructions, crédits commerciaux et privés.

Cette société, qui a un représentant à Lausanne, se borne, en fait, à déclarer qu'elle sert d'intermédiaire avec des prêteurs. Un des intermédiaires se fait remettre une commission représentant le 2 ½ % du capital sollicité, puis interviennent d'autres intermédiaires qui prélèvent également leur commission.

Toutes les personnes qui se sont annoncées jusqu'ici à la police n'ont obtenu aucun prêt quelconque, alors qu'elles avaient cependant versé tout ou partie des commissions requises.

Le Dépt vaudois de justice et police recommande au public de s'adresser à lui avant de traiter avec cette société.

Drame de famille à Lucerne. — Jeudi matin, à Lucerne, à la suite d'une dispute provoquée par des questions d'argent, entre un père et son fils, le nommé Alfred Siedler, ancien maître boucher et actuellement marchand de bétail, demeurant à la Waldstatterstrasse, a tiré trois coups de feu contre son fils, Gaston, 30 ans. Deux balles atteignirent ce dernier à la tête et une troisième en pleine poitrine. Le père meurtrier se tira ensuite une balle dans la tête. Il a été conduit ainsi que son fils à l'Hôpital cantonal. Le père a succombé peu après son transfert. Son fils est dans le coma.

L'ordre public au Tessin. — Le Conseil fédéral a répondu affirmativement à la demande du Conseil d'Etat tessinois qui sollicitait l'autorisation de mettre de piquet l'école de sous-officiers actuellement à Bellinzone, en vue des mesures prises par l'autorité cantonale pour le maintien de l'ordre public.

Allons chez
Robert TARAMARCAZ & Sœurs
FULLY
MODES, TISSUS, CONFECTIONS
pour adultes et enfants.
Pullovers

BULLETIN

L'Angleterre, l'Italie et le désarmement

La Conférence du désarmement devant reprendre, sous peu, ses travaux, l'Angleterre et l'Italie ont pris l'initiative de présenter deux projets de limitation des armements. Le but poursuivi est le même : fournir un compromis entre les prétentions allemandes et la position adoptée par la France ; par contre les deux projet diffèrent quant à leurs modalités.

Le memorandum britannique : L'obtention d'un accord, même inférieur aux espoirs, serait déjà un résultat incalculable. Il faut donc chercher une solution, mais où peut-on en trouver une ? L'idée d'un désarmement universel au niveau actuellement permis à l'Allemagne n'est pas immédiatement réalisable. Le gouvernement britannique estime qu'on a le choix entre deux voies concernant les armements futurs des puissances les plus fortement armées : ou parvenir à un accord par une convention impliquant l'abandon par celles-ci de certaines catégories d'armements, ou parvenir à un accord signifiant que ces puissances ne sont pas en mesure ou refusent de désarmer, mais s'engagent à ne pas accroître leurs armements actuels.

Le gouvernement britannique propose un effectif qui permettrait une réduction de toutes les armées continentales européennes à un type commun constitué d'effectifs à court terme (huit mois). Cette opération devrait être terminée en quatre ans au plus. Le gouvernement suggère que soit interdite l'instruction paramilitaire. Le calibre maximum de l'artillerie du système permanent de défense des frontières et de forteresse devra être fixé par un accord international.

Si, à l'expiration d'un terme de deux années, la commission permanente du désarmement n'a pas pris de décision sur l'abolition de l'aviation militaire et navale, tous les pays auront le droit de posséder une aéronautique militaire. Les pays effectueront par étapes, au cours des huit années suivantes des réductions ou des augmentations suivant le cas. L'Allemagne atteindrait ainsi la parité avec les principales puissances.

Les ajustements proposés sont fondés sur une durée de dix ans de la convention. C'est seulement en effet en voyant loin que l'on peut concevoir des réductions substantielles.

Le point de vue italien : Le gouvernemen italien explique que tout retard ultérieur constituerait un grand danger, notamment une division de l'Europe en groupes hostiles et une course aux armements. Le moment est donc venu pour chaque gouvernement de prendre ses responsabilités.

Le document exprime la conviction que l'Allemagne respecterait pleinement un accord éventuel aux stipulations bien définies. Il examine ensuite les détails de la convention que le gouvernement italien considère comme réalisable et pouvant être en vigueur jusqu'au 31 janvier 1940. Cette convention devrait envisager avant tout l'abolition de la guerre chimique avec toutes les mesures nécessaires de contrôle pour en prévenir la préparation et l'interdiction du bombardement des populations civiles. Le document demande la limitation au niveau actuel des dépenses militaires des puissances qui ne sont pas liées par des traités en ce qui concerne les dépenses destinées à remplacer ou à compléter des mesures défensives.

Considérant que le problème de la réduction et de l'uniformisation des effectifs est trop compliqué et par conséquent cause du retard à la conclusion d'un accord, le gouvernement italien est enclin à traiter sur la base du *statu quo* et dans la limitation offerte dans les propositions allemandes et qui se réaliserait par étapes en vertu d'engagements successifs. Pour ce qui concerne les armements défensifs, le document italien estime qu'il est difficile de nier en principe les requêtes allemandes. On pourra, au contraire, discuter les limites et les proportions entre les armements défensifs et les effectifs accordés.

Une dernière et fondamentale contre-partie pour l'acceptation des requêtes allemandes et constituant en même temps un nouveau concours de sécurité pourrait être l'engagement de l'Allemagne de rentrer à Genève, non seulement pour y signer une convention générale de désarmement, mais pour y prendre sa place dans la Société des Nations.

Mr.

Nouvelles du jour

Un drame de la démence à Lyon

Un inspecteur de police nommé Pabion, qui venait de faire un séjour dans un asile de relèvement et qui buvait plus que de raison, eut hier à midi une vive altercation avec sa femme au cours du déjeuner. Tout à coup, un coup de feu retentit. Et l'un de ses trois enfants, affolé, sortit de l'appartement en criant : Il l'a tuée !

Les voisins accururent en hâte et trouvèrent Mme Pabion mortellement atteinte au cœur. Le criminel s'est constitué prisonnier au commissariat de la Croix-Rousse.

***

Les relations entre le Lichtenstein et la Suisse

Le numéro de mercredi des « Lichtensteiner Nachrichten » a été confisqué par le gouvernement. Ce numéro reproduit un article paru dans la « Neue Zurcher Zeitung » intitulé « Dix ans d'union douanière avec le Lichtenstein » et qui dit notamment que tout doit être fait pour éviter un refroidissement des relations entre la Suisse et le Lichtenstein. Ce journal est l'organe du parti populaire d'opposition suissophile. Les discussions actuelles sur la politique intérieure roulent fréquemment sur la question d'une plus grande amitié pour la Suisse et pour l'Autriche.

Le Reich ne veut pas de conversations internationales

Le baron von Neurath, ministre des affaires étrangères du Reich, a reçu, jeudi après-midi, M. Tauschitz, ministre d'Autriche, et lui a remis la réponse du gouvernement allemand à la note autrichienne présentée le 17 janvier dernier et contenant les doléances du gouvernement de Vienne sur de prétendues immixtions de l'Allemagne dans les affaires intérieures autrichiennes.

La réponse allemande expose une fois de plus l'attitude de principe du gouvernement du Reich à l'égard du problème autrichien et réfute point par point, sur la base des constatations faites, les doléances autrichiennes. Enfin, la réponse déclare que, de l'avis du gouvernement allemand, le problème ne saurait être résolu par la voie de conversations internationales.

***

La « Heimwehr » refuse de quitter Innsbruck et pose ses conditions

Le Tyroler Anzeiger, *organe du parti chrétien-social, annonce jeudi soir que la direction de la Heimwehr tyrolienne, dont 8000 de ses membres sont actuellement mobilisés, présente les revendications suivantes :*

1. Dissolution du parti socialiste.

2. Dissolution volontaire du parti chrétien-social

3. Démission des mandataires et remaniement du gouvernement par la constitution d'une commission permanente, composée de deux représentants des Heimwehren, d'un représentant de la ligue des jeunes paysans et d'un représentant des sections d'assaut autrichiennes.

4. Nomination de commissaires gouvernementaux dans toutes les communes qui ne sont plus très sûres au point de vue politique. Envoi immédiat à Innsbruck de commissaires chargés du contrôle de tous les offices gouvernementaux.

La Heimwehr déclare qu'elle ne quittera pas Innsbruck tant que ses revendications n'auront pas été remplies. On peut maintenant considérer la situation à Innsbruck comme très tendue.

Un ballon stratosphérique s'écrase

La nacelle du ballon stratosphérique russe « Ossoaviachin » est tombée avec ses occupants sur la ligne Moscou-Kazan. Les trois occupants ont été tués. L'altitude atteinte par le sphérique était, selon les messages radiotélégraphiques, de 26.600 m. peu avant midi. Il est certain que même si l'état des altimètres permettait de contrôler le record, il ne pourrait être valable du fait que l'expédition s'est terminée par la catastrophe.

Sur les lieux de la chute ont été découverts les cadavres des trois pilotes qui étaient étendus dans la nacelle. L'un d'eux était mutilé au point d'être méconnaissable. Tous les appareils et les objets qui se trouvaient dans la nacelle ont été brisés.

PETITES NOUVELLES

Garçons de café en uniforme. — A partir d'octobre prochain, une tenue uniforme sera obligatoire en Allemagne pour tous les garçons de café et de restaurant. Il leur est interdit de porter l'habit. Ce dernier sera remplacé par un veston avec un col en couleurs.

La valeur du dollar. — Par décret, le président Roosevelt a fixé la nouvelle valeur du dollar à 59,06 % de sa valeur précédente.

Les 52 ans de M. Roosevelt. — Les Etats-Unis ont célébré mardi le 52me anniversaire du président Roosevelt. Le président a reçu plus de 100 mille lettres et télégrammes de félicitations.

Le projet de tunnel sous le détroit de Gibraltar. — La commission d'étude pour le percement d'un tunnel sous Gibraltar s'est réunie. D'après les travaux déjà effectués, aucun obstacle sérieux ne serait opposé au percement par la constitution du terrain. Une exploration du détroit a prouvé que, sur le prajet projeté, la mer n'a pas une profondeur supérieure à 300 mètres.

SPORTS

La Coupe suisse

Nous aurons dimanche les quarts de finale de la Coupe suisse ; huit clubs sont encore en lice qui se disputeront la victoire dimanche en 4 matches d'importance : Servette-Bienne ; Montreux-Bruhl, pour la Suisse romande, et Grasshoppers-Young-Fellows et Bâle-Locarno.

Le match de Genève est de loin le plus intéressant de la journée, car il met aux prises deux équipes des mieux classées dans le championnat suisse. Mais Servette, qui est actuellement dans une forme splendide, éliminera presque certainement la forte formation biennoise, pas très en verve ces derniers dimanches. A Montreux, le onze local, seul rescapé de 2e ligue, recevra Bruhl St-Gall, de la 1e ligue. Partie serrée, certes, mais qui doit revenir à l'équipe de la Riviera vaudoise. A Zurich, Grasshoppers subira le choc de son vaillant rival local le Young-Fellows, qui l'a battu en championnat suisse ; aussi faut-il prévoir que les Sauterelles voudront venger cet échec en éliminant le onze des Cabrini, O'Neil, Frigerio et autres. A Bâle, partie plus serrée qu'on ne le suppose en général, entre Bâle et Locarno ; car si Bâle est en déclin, Locarno est en progrès marqué ; aussi, si l'on prévoit tout de même un léger avantage des Bâlois, un match nul ne serait pas pour nous étonner.

Concours de ski à Montana

De l'Association des clubs de ski du Valais romand

Cette manifestation, prévue pour les 6 et 7 janvier, et renvoyée, aura lieu à Montana-Vermala samedi 10 et dimanche 11 février. Pour la première fois, des courses pour dames : vitesse et slalom, seront organisées à cette occasion. Voici le programme :

Vendredi 9 février à 20 h. 30, au Casino : tirage au sort, directives sur les courses, assurance.

Samedi 10 février, 8 h. 30, au Casino : dernier délai pour la prise des dossards et l'assurance ; 9 h. premier départ pour la course de fond : juniors 7 km. ; seniors 15 km. ; 14 h., concours de slalom pour dames et pour messieurs, de la station de Blusch.

Dimanche 11 février : 6 h. 15, service divin ; 7 h., départ pour la montée à Cri d'Ers, pour le concours de vitesse messieurs, 800 m. de dénivellement ; 8 h. 30, départ pour la montée à Corbyre, pour le concours de vitesse dames, 400 m. déniv. ; 10 h., à Cri d'Ers, départ pour messieurs ; à Corbyre, départ des dames ; 14 h., concours de saut au tremplin de Vermala. Les résultats compteront pour le championnat combiné (saut et fond) pour les skieurs affiliés à la fédération.

De suite après, concours de saut ouvert à tous les sauteurs, pour la coupe-challenge des Banques

Une vingtaine de participants sont inscrits pour les concours de saut, de Ste-Croix, Le Brassus, Château-d'Oex et Villars.

Les courses auront lieu suivant le règlement de l'A. S. C. S. ; les coureurs affiliés à l'association doivent présenter leur livret de licence. Pour les courses de vitesse et de slalom, il est rappelé les dispositions interdisant tout freinage, avec les cannes. Les coureurs qui enfreindraient à cette disposition seraient disqualifiés.

Les conditions d'enneigement sont excellentes et tous les coureurs (dames et messieurs) sont cordialement invités à participer à ce concours et peuvent s'inscrire *jusqu'au 5 février* auprès de M. Renggli, président du Ski-club de Montana, tél. No 194.

Funiculaire Sierre-Montana : les personnes participant au concours bénéficieront du billet du dimanche à 3 fr. valable du vendredi au lundi soir.

Cours à ski

ouvert aux officiers de la Ie division, à Andermatt, 16-25 février 1934. — Ce cours à ski de dix jours est facultatif et destiné aux officiers désireux de se perfectionner en ski et de connaître le massif du Gothard. Les participants ont à supporter le prix du voyage à demi-tarif et une finance de 55 fr., comprenant le logement, la pension et l'assurance obligatoire.

Il sera formé deux classes, sous les ordres d'un officier instructeur suisse de ski.

Les inscriptions sont à envoyer au cdt du cours, le cap. E. M. G. Guisan, Chamblandes sur Lausanne, jusqu'au 10 février. Le nombre des participants est limité à 25, aussi seules les 25 premières inscriptions pourront être prises en considération.

La course du Simplon

Le Moto-club valaisan a fixé définitivement au dimanche 6 mai la deuxième course du Simplon.

Le succès de la première épreuve est un sûr garant de la réussite de la manifestation.

LES SPECTACLES

Etoile, *Ciné-Casino sonore, Martigny*

Jean Murat et Danièle Parola, les sympathiques artistes de *I. F. I ne répond plus*, vous présentent la dernière production UFA *Stupéfiants*, le film le plus sensationnel sur la contrebande de la cocaïne et de la morphine. Du cinéma et du vrai. Il y a dans ce film, genre policier, une vie intense, du mouvement, beaucoup de mouvement et de mystère. *Stupéfiants* nous conduit dans le monde louche des trafiquants, de stupéfiants et nous assistons à la déchéance progressive d'une jeune et belle artiste que la « drogue » terrasse lentement. Il y a de fort beaux passages dans ce film qu'interprètent avec conviction Jean Murat, Danièle Parola, Jean Worms, Jean Mercanton.

C'est un film U. F. A. parlé français.

Théâtre

L'Ecole des Cocottes ou *Une petite femme de Paris* au Casino, lundi soir 5 février. Voici un titre qui peut effrayer certaines personnes. Disons tout de suite que si la pièce ne s'adresse pas à la jeunesse, *elle n'est en rien immorale et est d'un goût parfait.* Le titre ne doit effaroucher personne. C'est tout simplement un formidable éclat de rire. Oui, c'est un éclat de rire commandé par le bon goût et par les situations légères, mais jamais grivoises. La pièce est jouée avec un entrain communicatif par toute la troupe du Théâtre municipal de Lausanne.

C'est l'histoire d'une jeune femme qui, par une suite de circonstances heureuses, arrive. Et vraiment c'est un éclat de rire qui ne s'interrompt pas une minute.

On rira aux larmes, on verra la nouvelle troupe de Lausanne, on s'amusera loyalement.

La location est ouverte tous les jours au Casino, téléph. 61.154. Hâtez-vous si vous voulez avoir de bonnes places. Tous au Casino de Martigny, lundi 20 h. 30

Attention : Le spectacle n'est pas spécialement destiné aux jeunes filles, mais le titre *ne doit effrayer personne.* C'est léger, mais de bon goût.

Capitole-Sonore, Sion

Le Testament du Dr Mabuse. — Film fantastique du génial metteur en scène Fritz Lang, œuvre gigantesque, interprétée par les plus grandes vedettes de l'écran français. Ce célèbre film dont on parle partout bénéfie d'une distribution impeccable avec de grandes vedettes telles que Jim Gérald, René Ferté, Monique Rolland, etc., Ce film est certainement la plus grande production de l'année. Un tel programme s'impose à l'attention du public. Qu'on se hâte de louer d'avance les places pour *Le testament du Dr Mabuse* qui ne sera pas prolongé.

Monsieur Joseph RAYMOND, à Saillon ;
Monsieur Daniel RAYMOND-COPT et ses enfants Marc, Charles, Fernand, Christiane et Georgette, à Saillon ;
Madame et Monsieur Alfred AUBERT-THEODULOZ et famille, à Martigny-Ville ;
Messieurs et Mesdames Joseph, Daniel, Abel, Charles THEODULOZ et famille, en Amérique ;
Madame Veuve Ursule MOULIN-RAYMOND et ses enfants, à Saillon et Chamoson ;
Monsieur Maurice RAYMOND de Frédéric, à Saillon;
Monsieur Octave THURRE, à Saillon ;
Monsieur et Madame Fernand THURRE et famille, à Saillon ;
Monsieur et Madame Marcel THURRE et famille, à Sion ;
Monsieur et Madame Fernand BESNIER-THEODULOZ, en Amérique ;
ainsi que toutes les familles parentes et alliées à Ardon, Charrat, Martigny, Leytron et Saxon,

ont la douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Hélène RAYMOND
née THÉODULOZ

leur chère épouse, mère, grand mère, sœur, belle-sœur, tante, décédée à l'âge de 66 ans, après une longue maladie, munie des saints sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Saillon, le samedi 3 février, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire part.

P. P. E.

Madame Veuve Henri VAGNON, à Monthey ;
Madame et Monsieur Charles GRANDJEAN-VAGNON et leurs enfants, à Genève ;
Madame et Monsieur Alexis FONTANNAZ-VAGNON et leurs enfants, à Martigny ;
Madame et Monsieur Romain VAGNON-RAPPAZ, à St-Maurice ;
Madame et Monsieur Paul ECOEUR-VAGNON et leur fils, à Genève ;
Madame et Monsieur Jean HERREN, au Fénil ;
ainsi que les familles parentes et alliées,

ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Henri VAGNON-LUY
chef de gare retraité

leur cher et regretté époux, père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle et cousin, pieusement décédé à Monthey, après une courte et pénible maladie, le 2 février, à l'âge de 71 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Monthey, le dimanche 4 février 1934, à 11 heures.

R. I. P.

HOTEL DE LA PLANTA - SION
JEUDI GRAS, 8 février 1934 dès 21 h.
Grand Bal masqué traditionnel
en faveur de la Piscine, organisé par le Club de Natation
GRAND CONCOURS DE MASQUES

Salle de l'Hôtel de Ville, Martigny
SAMEDI 3 FÉVRIER
Grand bal
de la **Gym d'Hommes**
• INVITATION CORDIALE •

MONTHEY
Grande Salle de l'Hôtel de la Gare, **SAMEDI**
3 février 1934, GRAND

Bal-Cotillon du F.-C. Monthey
Riche tombola - Jeux
Orchestre **Séleet Jazz de Genève**
Entrées : couple 4 fr., personne seule 2 fr. 50, galerie 1 fr., taxe muuicipale en sus.

ÉTOILE
Ciné-Casino de Martigny
CETTE SEMAINE
Stupéfiants
avec **Jean Murat** et **Danièle Parola,** le film le plus sensationnel sur la contrebande de la cocaïne. Un film à voir.

Pour Carnaval
POUR LE CONCOURS
Grand choix de costumes individuels et groupes, à partir de Fr. 3.-
CHEZ SIMONE, Maison Orsat, Place Centrale, MARTIGNY.

Sacs de Dames
MAGASIN de l'Imprimerie Nouvelle
A. Montfort, Martigny

Casino Martigny, lundi soir
LE
Théâtre Municipal de Lausanne
JOUERA
Une Petite Femme de Paris
ou „L'Ecole des Cocottes"
3 actes d'Armont et Gerbidon
Attention Le spectacle n'est pas spécialement destiné aux jeunes filles, **mais le titre ne doit effrayer personne,** c'est léger mais de bon goût. **ON RIRA AUX LARMES**

Vétroz - Café des Diablerets
Dimanche 4 février, dès 14 h.
GRAND LOTO
organisé par la Société de Musique L'UNION

POUR VOS ACHATS D'ARTICLES DE SELLERIE :
Harnachements en tous genres, Bâches, Couvertures, Sacs de montagne, Literie complète, Canapés, Divans, Garniture automobile. Travail très soigné
Sellerie Gaillard, Riddes

MORET FRÈRES

AMEUBLEMENTS

MARTIGNY

Liquidation totale

Prix incroyables

Occasions extraordinaires

Les Spectacles

Capitole Sonore, Sion

Vendredi 2, Samedi 3 février, soirées à 20 h. 30
Dimanche 4, matinée à 14 h. 30, soirée à 20 h. 30

Ce que vous n'avez encore jamais vu

Un film fantastique. Un chef-d'œuvre de la technique moderne réalisé par le génial metteur en scène FRITZ LANG

Le Testament du Dr Mabuse

interprété par les plus grandes vedettes de l'écran français

Fête cantonale valaisanne de chant

à **MARTIGNY-VILLE,** les 26 et 27 mai 1934

La fourniture et l'exploitation de la cantine (1500 personnes) sont mises en soumission

S'adresser à René MORAND, Martigny-Ville.

Pour le Carnaval

N'attendez pas au dernier moment pour faire votre costume. Nous avons tout ce qu'il faut pour cela.

QUELQUES PRIX INTÉRESSANTS :

Masques pour enfants 25 et	-.20
Masques, grand choix de formes et genres, depuis	-.95
Loups, en noir ou en couleurs, depuis	-.20
Le mètre à	
Satinette, tous les coloris, larg. 80 cm.	-.85
Fulgurante, coloris spéc., larg. 80 cm	1.65
Pongé soie, très bonne qualité, largeur 90 cm.	1.95
Satiné tramé, qualité forte, tous les coloris, le m.	2.75
Crêpe de Chine art. grand choix de coloris, largeur 90 cm., le m.	1.65
Foulardine brillantée, art. très solide, larg. 70 cm.,	1.75

CHEZ

PONSET SA MARTIGNY

Banque Populaire de Martigny

Dépôts à vue · en Caisse d'Epargne · à terme

Toutes opérations de Banque

Notre Etablissement est contrôlé par les services fiduciaires de l'Union suisse de Banques Régionales

---

Le bureau de placement International Bridy & Cie

à Sierre **Tél. 51.319**

offre un nombreux personnel qualifié des deux sexes pour : hôtel pension, restaurant, café, magasin, pour famille et la campagne.

Placement en Suisse et à l'étranger.

Marchand de vins

liqueurs et champagne à Genève, se retirant des affaires, **remettrait son commerce**. Propriétaire d'une marque de Champagne, dépositaire d'une bonne marque spécialité suisse. Belle installation pour champagnisation et litrage. Nombreuse clientèle, plusieurs représentants. Capital nécessaire environ 25.000 fr.

Ecrire sous O. F. 17044 à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

CARNAVAL

Tout pour Costumes

SATIN, SATINETTE, FULGURANTE, TAFFETAS, aux prix les plus BAS.

„Au National"

A. Girard-Rard - MARTIGNY

Location de costumes

TARLATANNE - LAMÉ - LOUPS MASQUES, ETC.

Closuit & Cie

Banque de MARTIGNY

Maison fondée en 1871

Prêts hypothécaires

à terme, aux meilleures conditions de taux et d'amortissement.

Prêts sur billets

Escompte de traites

Crédits de Constructions

VOUS TROUVEREZ

Jeunes gens Jeunes filles

par le journal
Emmenthaler-Blatt
Langnau (Berne). Tél. 8.
Tir. 25.000 - Traduction gratuite
10% sur répétitions

A VENDRE

beaux porcelets chez Jacques MOUTHE, Martigny.

Artisans et Commerçants

Comptabilités variées et adaptées à chaque profession par

Fiduciaire Romande G. Dupuis

Martigny
Tél. 61.136

Un père de famille connaissant la **vigne,** cherche à s'employer dans les

travaux des vignes

durant toute la saison d'été, pourrait commencer en février, mars ; défonçage, ou autre, accepterait aussi travail à forfait.

S'adresser à REVAZ Alexis, Marécottes.

Ouvriers (ières) de fabrique

ou personnes possédant cercle de connaissances étendu peuvent maintenant gagner

beaucoup d'argent

comme gain accessoire par représentations faciles. Pas de capital nécessaire. Nombreuses lettres de remerciements Seules les personnes sérieuses sont priées d'envoyer leur adresse à **Case postale 21, Bâle 10**

POCHETTES

de papier à lettre de 5 feuilles et 5 enveloppes

— en gros —

Papier fin, ligné ou commercial, avec enveloppes, à 12 fr. les 100 pochettes.
Papier fin et enveloppes bleu-blanc à 15 fr. les 100 pochettes.
Papier toile et enveloppes assorties, doublées, luxe en blanc, bleu et mauve, à 24 fr. les 100 pochettes,

MAGASIN de l'

l'Imprimerie Nouvelle

MARTIGNY

A. MONTFORT

BAISSE de PRIX

Touriste et Colombe

3-6 mois de crédit. 1re marque. suisse, complète **98.-**, Dames **108.-**. Militaire **130.-**, Anglaise 2 freins **135.-**, chromées **140.-**, demi-course **145.-**, Chaîne **2.90.-**, Pédales **3.20**, Selle **6.80**, Frein avant **3.20.** Sonnette **-.80**, Pneu Michelin **3.90** Chambre **1.50**. Vélos d'occasion. Catalogue 1934 gratis.

ISCHY Ernest

fabricant, PAYERNE 41

Blocs

de 100 feuilles perforées

papier blanc **35** ct.
papier ligné **35** ct.
papier quadrillé **24** ct.

Rabais par quantité

Imprimerie Nouvelle

Martigny

A. Montfort - Téléphone 61.119

Café du Tunnel, Martigny-Bourg

Dimanche 4 février 1934
dès 14 h.

Grand BAL

BON ORCHESTRE

Paillettaz S.A.

OCCASION

MANTEAUX pluie dame **24.50** toutes teintes, nouveautés

Rue de Bourg 8, **LAUSANNE**

SION - Hôtel de la Paix & Poste - SION

Samedi 3 février, à 21 h.

Grand Concert

donné par

l'HARMONIE MUNICIPALE

BAL

Ménagères ! Attention !

C'est à la

Boucherie de la Place

que vous trouverez

marchandise de premier choix et prix modiques

On porte à domicile. Téléphone 61.230

Le soussigné avise ses amis et connaissances, le public de Martigny et environs, qu'il a repris le

Café Vaudois

à Martigny-Gare

Par des consommations de 1er choix, il espère mériter la confiance qu'il sollicite.

P. Bongard, cuisinier.

Cours d'accordéon à Martigny

Catégorie enfants depuis l'âge de 8 ans.
Catégorie adultes. Prix du cours fr. 20.-.

Les **instruments** sont offerts **gratuitement** pendant la période des premières études !

INSTITUT F. CODERAY

Professeur, directeur des clubs d'accordéons de Lausanne, **Avenue du Théâtre, 4.**

Se renseigner et **s'inscrire à Lausanne**

J'ai l'avantage d'annoncer à ma fidèle clientèle que j'organise, sur machine à coudre Singer, des

Cours d'accessoires

dans les localités suivantes et aux heures ci-dessous indiquées :

Martigny-Bourg, salle école, les 5 et 6 février.
Charrat le 7 février.
Fully, le 8 février.
Vernayaz les 9 et 10 février.
de 10 à 12 h., 14 à 18 h. et de 19 ½ à 22 h.

Ces cours sont gratuits et chaque ménagère est cordialement invitée.

J. DORNER, représentant, Martigny-Ville.

La Banque Cantonale du Valais

a nommé au poste de

Représentant de Saxon

M. Albert Vernay

Comptable - SAXON

en remplacement de M. Oscar Mayor, démissionnaire

Sion, le 30 janvier 1934.

BANQUE CANTONALE DU VALAIS

Le rendement de la basse-cour dépend d'une **alimentation rationnelle**. Avec les

Aliments S.E.G.

fabriqués sous contrôle

Votre élevage sera prospère
Vos pondeuses produiront le maximum d'œufs.
Les demander à votre fournisseur ou au seul fabricant pour le Valais :

Fédération valaisanne des Producteurs de Lait
Téléphone 13 **SION** Maison contrôlée

SUPPLÉMENT DU VENDREDI

LE CONFÉDÉRÉ

Martigny, vendredi 2 février 1934. *No 14.*

Le grand câble téléphonique du Valais

La première ligne télégraphique et téléphonique construite sur poteaux en 1896 déjà et reconstruite à l'occasion de l'établissement à travers la Suisse, de Bâle à Brigue, de la grande artère internationale Berlin-Milan, vient d'être remplacée définitivement par un câble souterrain moderne, construit et posé par la Société d'exploitation des câbles électriques à Cortaillod.

Le nouveau câble du Valais se déroule sur une longueur totale de 155 km. entre Lausanne, où il rejoint le réseau souterrain suisse, et Brigue, où il se rattache, par l'intermédiaire des câbles du tunnel du Simplon, au réseau souterrain italien de la société S. T. I. P. E. L. (Società telefonica interregionale Piemontese e Lombarda). Au point de vue national, il complète heureusement le réseau téléphonique souterrain déjà très dense ; au point de vue international, il constitue une nouvelle jonction souterraine du réseau suisse au réseau italien et permet d'assurer entièrement par câble les communications téléphoniques de Genève à Milan.

Toutefois, le câble du Valais n'est pas le premier qui ait été posé depuis Lausanne en remontant le cours du Rhône. En 1922, par suite du rapide développement du téléphone et de l'électrification de la voie ferrée du Simplon, l'administration des télégraphes se voyait obligée de remplacer par une artère souterraine la ligne aérienne de Lausanne à Martigny.

Deux câbles indépendant furent posés sur le parcours de Lausanne à Aigle. L'un de ces câbles, d'une capacité de 62 paires de conducteurs entre Lausanne et Montreux et de 40 paires entre Montreux et Aigle fut affecté aux besoins du téléphone. L'autre, d'une capacité de 40 paires de conducteurs entre Lausanne et Montreux et de 30 paires entre Montreux et Aigle fut attribué au service du télégraphe. Sur le parcours d'Aigle à Martigny, un seul câble mixte fut posé.

Les 62 paires de conducteurs disponibles entre Aigle et Bex, et les 52 entre Bex et Martigny, furent aussi réparties, suivant leur charge, entre les services téléphonique et télégraphique. Par la suite, la pupinisation des conducteurs affectés aux besoins du télégraphe fut complétée sur tout le parcours de Lausanne à Martigny. Deux facteurs principaux ont servi de base au projet de construction d'un nouveau câble partant de Lausanne et devant se terminer cette-fois-ci à Brigue. Tout d'abord, l'augmentation réjouissante du trafic téléphonique de la vallée du Rhône proprement dite, puis le projet de remplacement de l'exploitation manuelle des réseaux valaisans par l'exploitation automatique.

Déjà sur les rives du lac Léman, l'introduction du système automatique dans quelques localités nécessita la pose de quelques câbles suburbains entre Lausanne et Cully, Vevey et Chexbres, Vevey et Montreux, Montreux et Villeneuve. Pour satisfaire aux besoins de l'automatisation des réseaux valaisans et au regroupement des circuits qu'elle nécessite, le projet de la nouvelle artère téléphonique du Valais comprit, en plus du câble principal entre Lausanne et Brigue, un certain nombre de câbles régionaux sur les caractéristiques desquels nous reviendrons plus loin.

La pose de ces différents câbles commença dans le courant du printemps 1933 et, vers la fin de cette même année, le câble principal était livré à l'exploitation, les câbles régionaux n'étant que partiellement utilisés là où il était possible de les introduire dans les nouveaux locaux destinés à recevoir les nouvelles installations automatiques.

Le tracé du câble principal entre Lausanne et Aigle est rigoureusement le même que celui des deux premiers câbles de l'artère du Valais. En effet, sur ce parcours, le nouveau câble est introduit dans une canalisation en tuyaux enfouie dans la route qui longe la rive du lac Léman, au pied des grands vignobles de Lavaux. Cette canalisation traverse les villes de Vevey et de Montreux ainsi que les localités intermédiaires qui, sur une distance de près de 10 km., ne forment presque qu'une seule agglomération urbaine.

Le câble principal de l'artère du Valais est formé de 3 sections distinctes, la première allant de Lausanne à Martigny est formée d'un câble de 104 paires de conducteurs disposées en 3 couches autour d'un noyau central formé de quatre paires de conducteurs pour la transmission de la musique.

La seconde section de Martigny à Sierre est constituée par un câble de même construction, mais dont le noyau central ne comporte que 2 paires de conducteurs musicaux. Quant à la troisième section de Sierre à Brigue, elle comprend un câble plus petit, présentant les mêmes détails de construction, mais ne contenant plus que 62 paires de conducteurs et un noyau central de 4 paires de conducteurs dont 2 seulement pour les transmissions musicales. Les conducteurs du noyau central sont destinés aux transmissions de la musique ou affectés aux besoins de la télédiffusion, appelée à un certain développement dans notre canton, étant donné les difficultés de réception radiophonique des postes émetteurs nationaux dues à la topographie particulière de la vallée du Rhône.

Nous avions signalé plus haut que parallèlement au câble principal, d'autres câbles régionaux avaient été posés pour répondre aux besoins de l'automatisation des réseaux téléphoniques valaisans. Ces câbles sont du type ordinaire des câbles toronnés par paires. En plus des conducteurs nécessaires pour assurer l'établissement des liaisons entre centraux, ces câbles contiennent encore des conducteurs utilisés pour constituer des raccordements d'abonnés ou de groupes d'abonnés situés sur le parcours des câbles ou dans leur voisinage. Ces câbles ont été construits par la fabrique de câbles de Cossonay (Vaud). Des câbles semblables ont été posés entre Aigle et Bex avec des embranchements sur Monthey, d'une part et Ollon-Villars, d'autre part. De Martigny à Evionnaz un autre câble régional contient 32 paires de conducteurs jusqu'au village de Vernayaz et 22 paires jusqu'à Evionnaz. Remontant la vallée de la Dranse, depuis Martigny, un câble semblable de 62 paires jusqu'à la bifurcation de la route de la Forclaz et de 42 paires jusqu'au village de Bovernier sur la route du Grand-St-Bernard dessert les centraux et les abonnés de la région. Un troisième câble régional de 52 paires de conducteurs partant de Martigny et remontant la vallée principale dessert les grands villages de Fully, Charrat et Saxon.

De Sion partent également deux câbles de même type, l'un remontant la vallée jusqu'à Granges avec 22 paires de conducteurs au départ de Sion et l'autre la descendant jusqu'à St-Pierre de Clages avec une capacité maxima de 62 paires au départ de Sion. Entre Sierre et Tourtemagne, un autre câble de 32 paires de conducteurs est destiné à desservir les réseaux de Loèche-ville, les Bains et Tourtemagne. Toute la région comprise entre Gampel et Brigue est également desservie par un câble régional de 52 conducteurs pupinises au départ de Brigue. Ce câble sert encore, pour le moment, de raccordement entre l'artère du Valais et celle du Lœtschberg qui, venant de Berne, traverse de tunnel du Lœtschberg.

Le raccordement des deux artères a été effectué au moyen d'un câble de 10 paires de conducteurs entre la tête de câble sud de l'artère du Lœtschberg et Gampel, dans une fouille pratiquée directement dans le rocher. Afin d'éviter le glissement de la canalisation qui présente sur ce parcours une forte déclivité, il a été nécessaire de fixer au rocher les fers zorés dans lesquels est contenu le câble. De même, pour éviter que le câble n'ait à supporter un trop grand effort de traction dû à son poids, il a dû être également fixé, tous les 10 m. environ, dans les fers zorés eux-mêmes au moyen de mordaches de plomb.

La pose des nouveaux câbles du Valais a nécessité en outre la construction d'une nouvelle station de répéteurs à Martigny, la seconde dans le Valais (la première étant à Brigue). La station de Martigny, construite pour une capacité finale de 112 unités, a été équipée par la Bell Telephone Mfg. Co. à Anvers.

POUR LA FEMME

Eloge du maquillage

J'ai souvent entendu des remarques à propos du maquillage des femmes. Je n'ai pas cherché à savoir si ces appréciations étaient toutes légitimes. Tout en restant neutre, je dédie à toutes celles qui se maquillent, et je l'offre à une amie qui ne se maquille pas, cet éloge de Baudelaire :

« Il est une chanson, tellement triviale et inepte qu'on ne peut guère la citer dans un travail qui a quelques prétentions au sérieux, mais qui traduit fort bien, en style vaudevilliste, l'esthétique des gens qui ne pensent pas. *La nature embellit la beauté !* Il est présumable que le poète, s'il avait pu parler en français, aurait dit : *La simplicité embellit la beauté !* ce qui équivaut à cette vérité d'un genre tout à fait inattendu : le *rien* embellit ce qui est.

La femme est bien dans son droit, et même elle accomplit une espèce de devoir en s'appliquant à paraître magique et surnaturelle ; il faut qu'elle étonne, qu'elle charme ; idole, elle doit se dorer pour être adorée. Elle doit donc emprunter à tous les arts les moyens de s'élever au-dessus de la nature pour mieux subjuguer les cœurs et frapper les esprits. Il importe fort peu que la ruse et l'artifice soient connus de tous, si le succès en est certain et l'effet toujours irrésistible. C'est dans ces considérations que l'artiste philosophe trouvera facilement la légitimation de toutes les pratiques employées dans tous les temps par les femmes pour consolider et diviniser, pour ainsi dire, leur fragile beauté ! L'énumération en serait innombrable ; mais, pour nous restreindre à ce que notre temps appelle vulgairement *maquillage,* qui ne voit que l'usage de la poudre de riz, si niaisement anathématisé par les philosophes candides, a pour but et pour résultat de faire disparaître du teint toutes les taches que la nature y a outrageusement semées, et de créer une unité abstraite dans le grain et la couleur de la peau, laquelle unité, comme celle produite par le maillot, rapproche immédiatement l'être humain de la statue, c'est-à-dire d'un être divin et supérieur ? Quant au noir artificiel qui cerne l'œil et au rouge qui marque la partie supérieure de la joue, bien que l'usage en soit tiré du même principe, du besoin de surpasser la nature, le résultat est fait pour satisfaire à un besoin tout opposé. Le rouge et le noir représentent la vie, une vie surnaturelle et excessive ; ce cadre noir rend le regard plus profond et plus singulier, donne à l'œil une apparence plus décidée de fenêtre ouverte sur l'infini ; le rouge qui enflamme la pommette augmente encore la clarté de la prunelle et ajoute à un beau visage féminin la passion mystérieuse de la prêtresse.

Ainsi, si je suis bien compris, la peinture du visage ne doit pas être employée dans le but vulgaire, inavouable d'imiter la belle nature et de rivaliser avec la jeunesse. On a d'ailleurs observé que l'artifice n'embellissait pas la laideur et ne pouvait servir que la beauté. Qui oserait assigner à l'art la fonction stérile d'imiter la nature ? Le maquillage n'a pas à se cacher, à éviter de se laisser deviner ; il peut au contraire s'étaler sinon avec affectation, au moins avec une espèce de candeur. »

R.

Quelques idées pour Carnaval

Les enfants adorent les masques et, bien souvent, les grandes personnes retrouvent, elles aussi, à ce divertissement, un plaisir d'écolier. Malheureusement, les masques qu'on trouve dans le commerce sont ou fort chers, ou fort laids, parfois les deux. Quelle femme de goût ne déplore en se promenant dans la rue, un jour de mardi-gras, les horribles masques dont s'affublent de charmants bambins ; pommettes rouges, nez d'ivrogne, sourcils grimaçants !! Il est pourtant facile de donner à peu de frais aux enfants des masques de bon goût.

Avec nos vieux bas par exemple, vous ferez des masques très jolis. Les jambes de bas noirs feront des masques de nègres ; les blancs des masques de Pierrots, les beiges des masques de Chinois.

Taillez des ouvertures qui correspondent aux yeux et à la bouche ; bordez les soigneusement pour que les mailles ne s'échappent pas ; vous pouvez procéder très rapidement à cette bordure en faisant tout autour de chaque ouverture une piqûre à la machine au petit point. Marquez les sourcils avec une ganse et colorez les pommettes. Vous enfilerez ces masques sur la tête dont ils prendront très exactement la forme, et vous obtiendrez ainsi des effets très modernes et charmants.

Pour transformer une petite fille en bretonne, faites-lui en papier gaufré un petit tablier sur une robe à carreau. Habillez de papier dentelle un petit pot de confiture en carton blanc et attachez le lui sur la tête avec un cordon blanc noué sous le menton. Si c'est un petit garçon que vous voulez déguiser à peu de frais, faites-en un petit brigand ; enfilez-lui de grands bas de femme noirs, et faites-les monter bien haut par-dessus leurs culottes, fixez-les avec des rubans rouges, que vous croisillonnerez tout le long des jambes ; avec du papier gaufré de couleur (rouge de préférence) faites-lui un grand fichu et un serre-tête. Il sera alors, en se regardant dans une glace, tout surpris de cette métamorphose ! Ces deux genres de costumes pour enfants font des groupes très jolis et si peu coûteux.

Allons, mamans, faites plaisir à vos enfants en vous amusant vous-mêmes !

Maniche.

***

Réponse à une lectrice : Ce que je pense des favoris ? Je les trouve très laids et ne les tolère que pendant le Carnaval ! Je trouve que c'est fort dommage que des jeunes gens « pas mal du tout » croient se donner une allure « vedette de cinéma» avec leurs favoris, alors qu'ils arrivent tout juste à ressembler à un valet d'opérette.

Pour prolonger l'usage de vos chaussures n'utilisez que la crème

PERFEX

LE CIRAGE A PRIMES

Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine, à Zurich

En 1933, année où elle a célébré le 75me anniversaire de sa fondation, la Société a continué à se développer, en dépit de difficultés diverses, de nature économique. Elle a conclu des assurances de capitaux pour 139 millions de francs suisses environ (l'année dernière environ 131 millions de fr.). Le portefeuille des assurances de capitaux en cours représentait, à la fin de 1933, environ 1518 millions de francs suisses contre 1466 millions au début de l'année ; les rentes en cours atteignaient 32,4 millions de francs, au lieu de 29,1 millions au début de l'année. Durant l'exercice 1933, le montant des assurances de capitaux en cours s'est accru de 52 millions de fr. ; celui des rentes annuelles en cours, de 3,3 millions de fr. Sur les recettes de l'exercice 1933, environ 55 millions de fr. ont pu être investis en de nouveaux placements — immeubles et hypothèques — ainsi qu'en prêts à des cantons, à des communes et à des assurés.

Le montant des assurances en cours, l'augmentation et la diminution du portefeuille ont été établis sur la base des cours des changes à la fin de 1933.

Cette Société mutuelle est représentée en Valais par M. Edouard Pierroz, agent principal, à Martigny.

La Fonte Electrique, Bex

(Comm.) Il existe, sur le marché des engrais chimiques, les produits fabriqués sans acide sulfurique par la Fonte Electrique S. A. à Bex. Il s'agit de superphosphates de 16 à 40 % d'acide phosphorique soluble à l'eau et de superpotassiques riches contenant de 20-20 à 10-30 d'acide phosphorique et potasse.

Ces superphosphates (qui renferment du phosphate de potasse non facturé, donc livré gratuitement), conviennent pour tous terrains et cultures et peuvent servir d'engrais de base. Ne contenant pas d'acide sulfurique, ils ne décalcifient pas les terres et n'attaquent pas les sacs dans lesquels ils sont logés. Le super à 40 % et tout spécialement indiqué partout où il faut économiser sur les transports, un seul sac de super triple renfermant autant de matière fertilisante que 3 sacs de super ordinaire.

Venant judicieusement combler une lacune, les superpotassiques riches contenant de 20 à 10 % d'acide phosphorique et de 20 à 30 % de potasse, sont les premiers engrais mixtes extra riches. Fabriqués avec les procédés des superphosphates, ils conviennent pour la grande culture, la vigne, la pomme de terre, cultures maraîchères, etc., et procurent également, grâce à leur haute teneur, une économie de transport très appréciable, partout où les charois sont onéreux.

Des résultats réellement très intéressants ont été obtenus avec les engrais chimiques de Bex, tant par les établissements fédéraux de chimie agricole que par le particuliers.

Griesol

semoule spéciale et raffinée pour puddings, gâteaux et pâtisseries. Recommandé par les médecins pour **nourrissons, enfants et malades.** En vente partout. Fabr. : Malterie de Villmergen.

SUZE

Apéritif à la gentiane

POURQUOI donner la préférence à la SUZE parmi tous les apéritifs qui vous sollicitent ?

1. **PARCE QUE** la Suze est un apéritif à base de racine de gentiane fraîche ;
2. **PARCE QUE** les bienfaits de la racine de gentiane sont connus depuis les temps les plus reculés ;
3. **PARCE QUE** les montagnards ont toujours considéré la racine de gentiane comme une panacée universelle ;
4. **PARCE QUE** la Suze additionnée d'eau de Selz et d'un zeste de citron desaltère ;

sans fatiguer l'estomac

Pour l'agriculteur

Société valaisanne de pomologie

Aujourd'hui, lorsque nous désirons des renseignements exacts sur les rendements successifs de nos arbres, sur l'efficacité suivie des fumures et des traitements, ou encore sur les réactions diverses dans les différents milieux, il nous est impossible de préciser, faute de documentation.

Pour combler cette lacune, la Société valaisanne de pomologie se propose d'éditer un état civil de nos plantations fruitières, sous forme d'un petit ouvrage (format agenda de poche cart. toile, avec fermoir élastique 18 x 12 cm.) de 200 pages.

Cet ouvrage comprend 3 parties, dont une introduction.

La première partie traite des conseils pratiques de l'arboriculture concernant l'adaptation, modes de culture, plantation, aménagement, distances et écartements, variétés pour plaine et montagne, formation, fructification, élagage, restauration, fumures, cueillette, conservation, emballage, questions commerciales, etc. Cette première partie est traitée par M. Charles Benoît, chef de la Station cantonale d'arboriculture.

La seconde partie comprend la lutte contre les parasites de nos arbres fruitiers, par le Dr Hans Leuzinger. Elle étudie les ennemis de nos arbres fruitiers, les insectes nuisibles, les champignons, les différents moyens de lutte, préparation et emploi des différentes bouillies, sufocalcique, bordelaise, carbolinéum, huiles minérales, arséniates, des pulvérisateurs, époque des traitements, etc.

La troisième partie est composée de 200 pages, dont chacune représente un arbre. Sur chacune de ces pages disposées spécialement, on peut inscrire toutes les observations annuelles de cet arbre, prix de revient et d'entretien, tailles, époques des traitements, rendement, analyses physique et chimique, ainsi que les observations éventuelles.

Le coût approximatif de cet ouvrage se montera aux environs de 1 fr. à 1 fr. 30. Pour bénéficier de ce prix, toutes commandes doivent parvenir à al Station cantonale d'arboriculture, à Châteauneuf, d'ici au 15 février crt.

Chaque ouvrage peut contenir les indications de 200 arbres, et ceci pendant 20 ans.

Aussi, sommes-nous certains que cet ouvrage d'arboriculture fruitière trouvera rapidement une place méritée auprès des administrations communales, des sociétés d'agriculture, des cours complémentaires, etc., et de tous ceux que la culture fruitière intéresse. Nous le recommandons chaleureusement.

M. R.

BORGEAUD

Ameublement

MONTHEY

TÉLÉPHONE 14

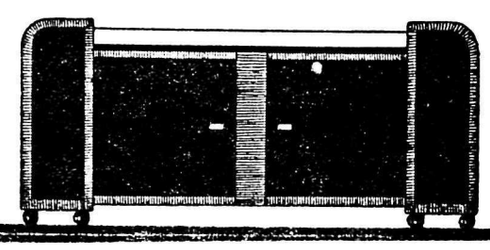

Chalet de montagne

(avec 26.000 m2 de terrain)

sur la route de Tanay (en Miex) sera vendu aux enchères publiques le dimanche 4 février 1934, à 15 h., au Café du Syndicat à Vouvry — *Superbe situation. Conviendrait pour colonies de vacances, sociétés.*

Se renseigner auprès de **M. Revaz, instituteur, Vernayaz.**

Les plus grands magasins de meubles se trouvent chez

Widmann Frères à Sion

★ FABRIQUE DE MEUBLES ★

Magasin de vente seulement au sommet du Grand-Pont

EVITEZ

toute erreur ou retard en transmettant directement vos annonces à notre bureau.

Angle avenue de la Gare avenue des Acacias

TÉLÉPHONEZ **61.252**

et nous ferons prendre votre texte de suite par notre voyageur.

Orell Fussli-Annonces
Succursale de Martigny

VINS EN GROS

ROUGES : Montagne, St-Georges, Alicante, Chianti, Lambrusco
BLANCS étrangers.

Service prompt et soigné à domicile

Hoirie Mce PACCOLAT

Martigny-Bourg **Tél. 61.090**

Vos enfants ont besoin

pour la formation des os du meilleur aliment des bébés

LA PHOSFARINE PESTALOZZI

Pour vous, adultes, le déjeuner stimulant fortifiant et idéal. Une tasse de Phosfarine coûte 4 ct. La grande boîte **Fr. 2.25** dans les pharmacies, drogueries, épiceries, coopératives

Engrais chimiques

LA FONTE ÉLECTRIQUE S.A.
BEX (Vaud)

SUPERPHOSPHATES
de 16 à 40 %

SUPERPOTASSIQUES RICHES
20/20 et 10/30

exempts d'acide sulfurique

Demandez-nous prospectus

Baisse de prix

Tondeuses fam. dep. **3.75,** 3 coupes **4.50,** à nuque p. dames tr. **4.75,** pour bétail, **4.50,** rasoir **2.90,** évidé **4.50.** Gillette **1.20,** lames **10 ct.,** cuir **1.50.** Couteau table, **45 ct.** Inoxyd. **70 ct.,** de poche **50** ct. Ciseaux pour dame **85 ct.**

Sécateur acier fr. **1.75, 2.50.** Aiguisage et réparations Catalogue 1934 gratis

ISCHY Ernest
fabricant, PAYERNE 41

Viande hâchée

sans nerfs pour charcuterie **à Fr. 1.— le kg.**

Expédition soignée. ½ port payé

Boucherie CHEVALINE
Martigny Tél. 61.278

Ecole de Coiffure

apprentissage rapide et complet du métier. Succès et certificat d'aptitude garantis. Tous mes élèves trouvent des places.
L. PEZET, professeur, rue de Coutance 24, Genève.

Tous Registres de Comptabilité pour Communes

Registres pour 1re catégorie
Registres pour 2me catégorie
Registres pour Bourgeoisie
Registres pour Receveur
Registres pour Impôts
Cahiers pour Bordereaux d'Impôts (comutes des particuliers)
Carnets de Bons à percevoir
Carnets de Bons à payer
Cahiers pour Comptes des Corvées
Cahiers pour Comptes des Particuliers
Livres de Bilans
Carnets de Bons
Classeurs en tous genres
Dossiers-Classeurs
Registres ordinaires

Imprimerie Nouvelle

A. Montfort. **MARTIGNY** *Tél. 61.119*

Vignes

A VENDRE

près du **Pont de Branson, vignes** de 1000 m2 environ, presque entièrement reconstituées (maisonnette).
Demander l'adresse sous 16000 à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

A vendre, faute d'emploi,

un mulet attelage et char

S'adr. à Louis Bruchez, Saxon.

BILLARD „Arco"

pour cafés, grand modèle, le plus interessant, le meilleur marché, fait fureur partout ; achat ferme ou à l'essai. Prix net **fr. 550.-** Seul concessionnaire pour le Valais :

M. Fessler, Martigny-Ville

Morceaux choisis pour salaisons

sans os, sans nerfs, soignés, à **Fr. 1.80 le kg.**

Qualité supérieure pour charcuterie à fr. 1.50 le kg.

Recettes gratis. Envoi franco de port

CHEVALINE de Martigny
Tél. 61278

Rien que la vérité !!

Que voulez-vous que je vous dise ?
C'est bon, c'est sain, pur, c'est parfait
Tant pis si cela vous déplaît,
Tel est pourtant le „DIABLERETS"

A LOUER

Joli APPARTEMENT

tout confort moderne.
Immeuble J. Gualino, Avenue de la Gare, Martigny.

N'employez contre le

GOITRE

gros cou, glandes que notre friction antigoîtreuse **„Strumasan".** Le succès est prouvé par les nombreuses attestations reçues. Prix : le flacon fr. 5— le demi-flacon fr. 3—
Expédition immédiate par la

Pharmacie du Jura
BIENNE

Gde Boucherie Pisteur

(Anc. Rouph)

36 bis Rue Carouge **Genève**

Cuisse pour saler	le kg. 1.50
Viande pour charcuterie sans os	1.50
Bouilli	1.20
Rôti	1.50

Tél. 42.059. Contre remboursem.

Fiancés

Le beau meuble moderne se trouve chez

A. Gertschen, Fils

Fabrique de meubles

Naters - Brigue

Salles à manger
Chambres à coucher
Salons - Bureaux

Prix et conditions les plus avantageux.

Choix immense : plus de 50 chambres modèle.

Demandez notre catalogue.

Livraison franco.

Le PRIX

d'une marchandise est toujours en rapport avec

La VALEUR

de celle-ci. Il en est de même des annonces d'un journal où souvent le bon marché devient le plus cher. La publicité dans le **„CONFÉDÉRÉ"** donne les meilleurs résultats.

Remerciement

Guérison de l'inflammation de la cornée

Je soussigné souffrais depuis longtemps d'une inflammation de la cornée. Tous les médicaments employés restaient sans succès. Sur les conseils de quelques personnes, je me suis adressé avec confiance à **M. K. Malzacher, médecin homéopathe, à Hérisau,** auquel j'ai envoyé mon urine du matin et en peu de temps j'étais guéri de mes maux d'yeux. Par la présente, je remercie chaudement M. Malzacher et je souhaite qu'il puisse encore longtemps porter aide aux malades.

Zoug, le 6 mai. Sign. H. Z.
Signature attestée officiellement.

Les malades qui veulent être guéris doivent envoyer leur urine du matin à l'**Institut pour la guérison naturelle K. Malzacher, Hérisau.**

Orell-Füssli Annonces

les spécialistes de la bonne publicité

FEUILLETON DU « CONFEDERE »

N° 3

Le Crack

ROMAN POLICIER DE V. MANDELSTAMM

Une machine infernale, nichée dans une voiture de laitier et dont on ne découvrirait probablement jamais le système, avait démoli une partie de la banque Kerrigan et fait des centaines de victimes.

Du côté de Bronx, la police avait découvert un antre de faux monnayeurs qu'on avait cernés mais qui soutinrent un siège de deux jours, durant lequel plusieurs agents restèrent sur le carreau.

Sur Broadway, un policeman, aux trousses d'un individu qu'il avait cru voir molester une jeune femme, tirait un jugé, et « fusillait » un inoffensif passant.

Dans les autres Métropoles des Etats-Unis il en allait de même. Fréquemment des trains express, aux portes mêmes des villes, se trouvaient arrêtés et razziés. A Chicago, deux jeunes gens, étudiants d'Université, pour le plaisir « de commettre un crime », avaient mutilé puis étranglé un de leurs camarades.

Une jeune fille de l'Ouest avait abattu à coups de revolver, sa mère, qui « objectait » à ce qu'elle allât tous les soirs au dancing. Ayant pris cette mesure de libération, ce soir-là encore, elle s'en était allée danser tout son saoul. Mais, au procès, elle s'évanouit 12 fois pendant l'interrogatoire, et le jury — ému — se contenta de l'envoyer dans une maison de santé.

Un pasteur, convoitant la femme d'un voisin, avait empoisonné ce dernier ; et un avocat, pour en hériter, avait donné du « mauvais café » à toute une famille.

Mais ce qui, actuellement, contribue à faire des Etats-Unis un champ de bataille permanent, entre les autorités et les ennemis des lois, c'est la lutte du gouvernement contre les bootleggers (importateurs d'alcool en fraude) et qui, depuis quelque temps, prend l'allure d'une véritable guerre, terrestre et maritime. Les bateaux de la Prohibition, armés de mitrailleuses, voire de canons, ont maintenant l'ordre de « tirer d'abord » quitte à perquisitionner ensuite. Les bootleggers, de leur côté, sont très fortement organisés, possèdent des ramifications partout. Chaque jour des gardes-côtes, des douaniers sont occis. Des combats sanglants se livrent autour de fourgons suspects roulant dans la nuit. Des visites domiciliaires se terminent en tuerie. Et cela maintient l'atmosphère dans un état perpétuel d'effervescence.

Chapitre II

CAMBAUX AVAIT RAISON : ILS PREPARAIENT « UN SALE COUP »

A chaque traversée, sur les paquebots transatlantiques, on organise avec les artistes que le hasard a placés à bord une soirée au bénéfice des Oeuvres de Mer; elle a lieu habituellement l'avant-veille de l'arrivée ; cette fois on l'avait reculée jusqu'au dernier soir par suite d'un enrouement survenu à Mrs. Mac Kenny, de l'Opéra de Chicago, sans qui le festival eût été décapité.

Les harmonieuses épaules, les cheveux d'ébène coiffés en bandeaux, le profil purement grec, le splendide collier de perles, et aussi la voix de Mrs. Mac Kenny, donnèrent tout ce qu'on attendait, en tant que spectacle vocal et comme audition pittoresque.

Le commissaire Le Hourdec, exultant, promenait de groupe en groupe son crâne piriforme, chauve et mouillé par la sueur du triomphe. La recette se trouva encore augmentée, grâce à une tombola ; et le banquier Danny Wright, un homme corpulent, aux gestes amènes, lequel taillait à banque ouverte et gagnait ce soir comme d'habitude, « contribua » galamment par un chèque de cent dollars.

Un bal devait terminer la réunion, mais ne pu avoir lieu.

Comme si la mer voulait se venger de sa trop longue mansuétude, une bourrasque venait de se lever à l'entrée de la Manche. Le bateau s'était mis à rouler outrageusement. Par ailleurs, chacun avait à faire des préparatifs, à boucler des valises pour le débarquement du lendemain ; et l'on se sépara encore avant minuit.

Peu de temps après, une alerte mettait en émoi la partie avant du Pont B ; un incendie — inexplicablement — avait éclaté à la croisée des corridors, dans un réduit où se trouvaient empilées des malles. Les passagers, brandissant leur ceiture de sauvetage, vêtus seulement de pyjamas et de peignoirs et, parmi eux, Mrs. Mac Kenny, en un déshabillé digne d'admiration, se ruèrent hors de leurs habitacles, et se répandirent dans les coursives. Mais les extincteurs avaient fonctionné sans retard ; le feu n'endommagea que quelques caisses et se trouva rapidement maîtrisé, toutefois sans que personne — stewards, voyageurs ou officiers — pût en expliquer congrûment l'origine.

Après avoir épilogué encoree une demi-heure sur les lieux, on finit par admettre que c'était une cigarette imprudemment jetée, ou un phénomène d'auto-combustion, et chacun retourna dormir. Du reste, ç'avait été un incident purement « local » qui, vu l'immensité du navire, demeura sans répercussion dans les autres quartiers.

Ainsi Octave Bernac et Cambaux, dont les cabines se trouvaient à un autre étage, n'eurent connaissance de l'affaire que par leur garçon respectif, à leur petit déjeuner. Ils n'y attachèrent pas d'importance.

Les rivages plats du Cotentin, enrobés de brume, se profilaient maintenant dans les hublots. Le sous-chef de la Sûreté à ce moment avait profondément oublié l'existence de Kleyburg, de Barkus, et de Danny Wright, et il aspirait avec délices des effluves où il reconnaissait — sans erreur — le parfum de la mère patrie. Vite, il s'habilla et monta sur le pont.

En mer, comme au désert, les spectacles surgissent tout d'un coup, soit hors du lointain vaporeux, soit de derrière les dunes. Et ce furent soudain la Côte de Grâce, les hauteurs du Havre, et toute une forêt de voilires et de mâts. Peu après le paquebot pénétrait dans l'écluse du bassin à flot, datant de la préhistoire, et si étroite qu'il faut une prudence et une stratégie de manœuvre presque idéales, pour pouvoir y faufiler sans encombre des navires de ce tonnage-là.

Et encore, par l'effet du courant qui déplace l'axe du navire, les talots suspendus à des cordes, et maintenus entre ses flancs et la muraille par des hommes d'équipage, s'écrasent-ils à chaque instant avec un bruit menaçant.

Un bonhomme à barbiche blanche, en redingote et coiffé d'un melon, courait, s'affairait sur le quai, accompagné, trottant comme un pygmée, le paquebot à la marche ralentie ; et dans une détresse comique — qui renaît depuis des années à chaque atterrissage — il gesticulait vers la passerelle du commandant :

— Voyons, dépêchez-vous un peu. Il faut fermer l'écluse derrière vous. Dans dix minutes nous n'aurons plus assez d'eau.

A l'épaule de Cambaux une voix ironique (c'était Octave Bernac) murmura :

— Bien représentatif, hélas, ce fonctionnaire. Comme aussi ces petits tas de charbon disséminés çà et là, ces ferrailles rouillées et inamovibles, ces grues minuscules, comme aussi ces minuscules wagons de déchargement. Quel contraste avec l'outillage puissant des ports d'Amérique, avec leur « cars » vastes comme des halles, leurs élévateurs, leurs ponts roulants.

— Possible ! Et pourtant n'est-ce pas tout de même la France ? objecta Cambaux avec une véhémence où s'insurgeait l'instinct. Voici devant nous de *vraies* maisons, de *vraies* églises, de *vrais* bateaux de pêcheurs, de *vrais* paysages, des bourgs et des coteaux. Là-bas, je l'avoue, tout finissait par m'apparaître truqué, standardisé, sans vie...

— L'un n'empêche pas l'autre. Notre pays est le plus beau du monde, mais il s'effrite par la routine.

Un peu plus tard, quand le bateau eut accosté, Octave Bernac embrassait sa femme. Elle était venue le chercher au Havre en automobile.

Elle avait un regard lumineux, des cheveux qui s'argentaient, et toute sa personne respirait une bonté intelligente.

Dans la cour du débarcadère, les formalités de douane accomplies, ils attendirent Cambaux qu'ils allaient ramener à Paris.

Le petit homme arriva sur ces entrefaites ; il avait l'air déconfit :

— Qu'y a-t-il, mon cher ami ? fit Octave Bernac d'un ton assez narquois.

— Il y a... il y a que nos individus, Barkus et Kleyburg, le commissaire spécial ne les a pas retrouvés, au pointage des passeports.

— Ils ont débarqué à Plymouth où nous avons relâché cette nuit !

— Je le savais, dit tranquillement Octave Bernac. Ce matin, au réveil, j'avais éprouvé une inquiétude vague, je m'en était enquis... trop tard. Nous sommes aussi coupables l'un que l'autre, car nous aurions dû prévoir le cas, afin d'avertir — au besoin — la police anglaise. (A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris